

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2690

1^{er} octobre 2015

SOMMAIRE

Ado Properties S.A.	129119	LUXEXPO, originairement SOCIÉTÉ DES	
Akrivos S.à.r.l.	129094	FOIRES INTERNATIONALES DE LU-	
Alamea Investments SA	129120	XEMBOURG S.A.	129077
Al Rayyan tourism & investment Company		Mangrove IV (SCA), SICAR	129074
Europe S.à r.l.	129113	Marcomard S.A.	129076
Arenal Invest S.à r.l.	129113	MC Diamond s.à r.l.	129080
Auerstedt Sechs S.à r.l.	129120	MC Universal S.A.	129080
Fingray Luxembourg S.à r.l.	129120	MC Universal S.A.	129080
Fipertec S.à r.l.	129120	Meritor Luxembourg S.à r.l.	129076
Global Structured Finance	129094	Metroinvest Moorgate S.à r.l.	129077
Global Structured Finance	129094	MFB International Holdings S.à r.l.	129075
Grosvenor Place Holding SARL	129081	Mill Reef S.A.	129075
Holdco Grosvenor Place	129081	MOCON Luxembourg Sàrl	129075
Iberian SGR Corporate Finance S.à r.l.	129080	Monticello Properties	129120
Igloo JV Holding S.à r.l.	129080	Motrex S. à r. l.	129076
IMMO 4 s.à r.l.	129080	Mountpark Logistics EU S.à r.l.	129076
JFT.Lux S.A.	129078	München, Bahnhofplatz 7 Beteiligung B S.à r.l.	
JSP Capital S.A.	129078	129075
Kaiserhof International S.à r.l.	129077	Murosa Development S.à r.l.	129106
Kaiserhof International S.à r.l.	129077	Omniclean	129075
Kuehne + Nagel S.à r.l.	129078	Ovex S.à.r.l.	129079
La Grande Virée S.A.	129077	Polar Star Operating Partnership S.C.A.	129078
Le Portier S.C.A., SICAR	129074	Portugal Real Estate Opportunities Manager	
Leria S.à r.l.	129074	129079
Lieb S.A.	129074	Powell Corporation S.à r.l.	129079
Limpiditi S.A.	129079	Powerhouse Co-Invest Management	129079
Lingupedia Investments S. à r. l.	129078	Teres	129119
Lobito S.A.	129076	Transmec International S.A.	129094
Lonworld S.A., SPF	129079	Westeschgaard 2 Sàrl	129113

Lieb S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.
R.C.S. Luxembourg B 61.451.

Extrait des résolutions prises par l'Actionnaire Unique de la Société en date du 9 avril 2015

L'Actionnaire Unique de la société prend les résolutions suivantes:

- Le tacite renouvellement, jusqu'à la date des présentes résolutions, des mandats des Membres du Conseil de Surveillance listés ci-dessous, est ratifié.

* Madame Hélène EISENBERG, née le 22 octobre 1968 à Paris (France), demeurant au 19 Hans Place, Knightsbridge, SW1X 0EP Londres (U.K);

* Maître Nathalie SAILLARD-LAURENT, née le 17 septembre 1974 à Saint-Nazaire (France), demeurant professionnellement au 4, rue de Logelbach, 75017 Paris (France);

* Monsieur Aloyse SCHOLTES, né le 10 octobre 1938 à Luxembourg, demeurant au 44, rue de Wiltz, L-2374 Luxembourg.

- Les mandats des Membres du Conseil de Surveillance de la Société, listés ci-dessous, sont renouvelés pour une période de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2020:

* Madame Hélène EISENBERG, précitée;

* Maître Nathalie SAILLARD-LAURENT, précitée;

* Monsieur Aloyse SCHOLTES, précité.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2015139659/23.

(150151797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2015.

Le Portier S.C.A., SICAR, Société en commandite par actions qualifiée de Société d'Investissement à Capital Variable - Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 177.952.

Les statuts coordonnés au 24 juillet 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 14 août 2015.

Référence de publication: 2015139655/10.

(150152070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2015.

Leria S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 255.840,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 144.047.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2015.

Référence de publication: 2015139656/10.

(150151905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2015.

Mangrove IV (SCA), SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 188.960.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 2015.

Référence de publication: 2015139699/11.

(150151670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2015.

MFB International Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 182.082.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015139704/9.

(150151436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2015.

Mill Reef S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 109.726.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015139708/11.

(150151516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2015.

MOCON Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Maire-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 167.956.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2015.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2015139710/11.

(150151514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2015.

München, Bahnhofplatz 7 Beteiligung B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 173.735.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Compliance Partners S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2015139712/11.

(150151784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2015.

Omniclean, Société Anonyme.

Siège social: L-8011 Strassen, 179, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 155.901.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2015.

Pour OMNICLEAN S.A.

Mr CASTEL Patrick

Référence de publication: 2015139733/12.

(150151523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2015.

Meritor Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 394.032.781,44.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 72.248.

Les comptes annuels au 30 septembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2015.

Référence de publication: 2015139703/10.

(150151449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2015.

Marcomard S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 34.287.

En date du 12 février 2015 la Société a désigné «Facts Services S.A.» avec siège social au 1, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, RCS Luxembourg B98.790, comme dépositaire au sens de l'article 2 de la loi du 28 juillet 2014.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2015139700/10.

(150151640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2015.

Motrex S. à r. l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5450 Stadtbredimus, 22, Lauthegaass.

R.C.S. Luxembourg B 133.609.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015139696/9.

(150151659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2015.

Mountpark Logistics EU S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stumper.

R.C.S. Luxembourg B 187.195.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015139697/9.

(150151978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2015.

Lobito S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 52.979.

Par décisions de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration en date du 21 juillet 2015 ont été nommés, jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 30 juin 2018:

- Luc BRAUN, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur et Président;

- Jean-Marie POOS, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur et Administrateur-Délégué;

- MOBITEC SYSTEMS S.A., 11, Stockbergerweg, B-4700 Eupen, Administrateur; représentée par Madame Anne Rom, 11, Stockbergerweg, B-4700 Eupen.

- EURAUDIT Sàrl, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Commissaire.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2015139672/16.

(150151989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2015.

LUXEXPO, originairement SOCIETE DES FOIRES INTERNATIONALES DE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1347 Luxembourg, 10, Circuit de la Foire Internationale.

R.C.S. Luxembourg B 10.254.

Extrait du Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de LUXEXPO société anonyme tenue le 30 avril 2015 à 17.00 heures au siège de la société, Circuit de la Foire Internationale, Luxembourg-Kirchberg.

Désignation du réviseur d'entreprises pour l'exercice 2015.

L'assemblée générale confère à PricewaterhouseCoopers le mandat de réviseur d'entreprises pour l'exercice 2015. La durée du mandat s'étend jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2016.

Luxembourg, le 30 avril 2015.

Référence de publication: 2015139682/14.

(150152064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2015.

Metroinvest Moorgate S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68/70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 156.003.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2015.

Référence de publication: 2015139689/11.

(150152016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2015.

La Grande Virée S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 32.385.

Le Bilan au 2014 et les annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015139665/9.

(150151692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2015.

Kaiserhof International S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 117, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 122.527.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 2015.

Référence de publication: 2015139638/10.

(150151918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2015.

Kaiserhof International S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 117, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 122.527.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 2015.

Référence de publication: 2015139639/10.

(150151919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2015.

Kuehne + Nagel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5326 Contern, 1, rue Edmond Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 9.085.

Der Jahresabschluss zum 31.12.2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015139636/9.

(150151490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2015.

JFT.Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4940 Hautcharage, 5, rue Bommel, ZAE Robert Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 172.420.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015139629/9.

(150151749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2015.

JSP Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4940 Hautcharage, 5, rue Bommel, ZAE Robert Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 172.424.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015139631/9.

(150151716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2015.

Polar Star Operating Partnership S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Capital social: USD 56.250,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 192.801.

Les comptes annuels de la Société pour la période 10 décembre 2014 au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 2015.

Duncan Smith

Mandataire

Référence de publication: 2015139747/13.

(150152027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2015.

Lingupedia Investments S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.700,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 135.997.

En date du 13 juillet 2015, l'associé unique Meltemia Investments Limited, avec siège social au 17, Gr.xenopoulou Street, Totalserve House, 3106 Limassol, Chypre, a cédé la totalité de ses 508 parts sociales à Matrox Professional Inc., avec siège social à 1, Wickhams Cay, Road Town, OMC Chambers, Tortola, Les Iles Vierges Britanniques, qui les acquiert;

En conséquence, l'associé unique est Matrox Professional Inc., précité, avec 508 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2015.

Référence de publication: 2015139671/14.

(150152058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2015.

Lonworld S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 32.710.

Les comptes annuels au 31.03.2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015139661/9.

(150151491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2015.

Limpiditi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 60, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 152.808.

Le bilan au 31.12.2014 et les annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015139670/9.

(150151701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2015.

Portugal Real Estate Opportunities Manager, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Munsbach, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 185.913.

Le Bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015139750/9.

(150151494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2015.

Powerhouse Co-Invest Management, Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 177.417.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015139751/9.

(150151752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2015.

Ovex S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4240 Esch-sur-Alzette, 19, rue Emile Mayrisch.

R.C.S. Luxembourg B 130.406.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 1018 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015139737/9.

(150151683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2015.

Powell Corporation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 110.699.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015139762/9.

(150151598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2015.

MC Universal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.
R.C.S. Luxembourg B 86.735.

Je vous informe par la présente de ma démission en tant qu'Administrateur de votre société.
Le 11.08.2015.

C. Giovannacci.

Référence de publication: 2015137566/9.

(150149560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2015.

MC Universal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.
R.C.S. Luxembourg B 86.735.

Je vous informe par la présente de ma démission en tant qu'Administrateur de votre société.
Le 11.08.2015.

M. Ernzerhof.

Référence de publication: 2015137567/9.

(150149560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2015.

MC Diamond s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 12, rue Jean l'Aveugle.
R.C.S. Luxembourg B 184.606.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015137565/9.

(150149068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2015.

IMMO 4 s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1221 Luxembourg, 307, rue de Beggen.
R.C.S. Luxembourg B 186.986.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015138998/9.

(150150830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2015.

Igloo JV Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 167.283.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015138995/9.

(150150888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2015.

Iberian SGR Corporate Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25a, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 189.337.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015138986/9.

(150150975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2015.

**Grosvenor Place Holding SARL, Société à responsabilité limitée,
(anc. Holdco Grosvenor Place).**

Capital social: GBP 10.000,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 198.851.

This thirtieth day of July two thousand fifteen before me, Henri BECK, notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg,

appeared:

Peggy Simon, private employee, with professional address at my office, 9, Rabatt, L-6475 Echternach, acting in her capacity as representative duly authorised in writing of:

Virtus Estates SA, a public company under the laws of Luxembourg, having its registered office at 9a, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered in the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 196282 (the "Member"), being the sole member and shareholder of:

Holdco Grosvenor Place, a cooperative company organised as a public limited company under the laws of Luxembourg, having its registered office at 9a, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered in the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 198851, incorporated pursuant to a private deed on 29 July 2015, not yet published in the Official Journal of the Grand Duchy of Luxembourg, Mémorial C, Recueil des sociétés et associations, the articles of association of which have not been amended since (the "Company").

The person appearing is personally known to me, notary, and the power of attorney to the person appearing is initialled *ne varietur* by the person appearing and by me, notary, and is annexed hereto.

The person appearing declared and requested me, the undersigned notary, to record the following:

Resolutions

The Member, acting as sole member of the Company, exercising the powers reserved for and vested in the general meeting, hereby resolves:

1. to convert the Company into a limited liability company (and to confirm that the Company has net assets at least equal to its share capital and that the existing issued securities representing the share capital of the Company continue to be in issue as shares of the Company);

2. to remove the incumbent directors of the Company from office, together with any and all internal auditors and other officers, and to appoint the following persons as managers of the Company, to hold office for an indefinite term:

- Emanuele Tullio Paolo Cisa Asinari dei marchesi di Gresy e Casasco, born on 23 December 1964 in Turin (Italy), residing at Via Cioss 9, 6952 Canobbio, Switzerland, as manager A;

- Sanjeev Kumar Jewootah, born on 29 December 1975 in Forest-Side (Mauritius), with professional address at 9a, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, as manager B; and

- Daniela Ingeborg Klasen-Martin, born on 13 June 1967 in Bari (Italy), with professional address at 9a, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, as manager B; and

3. in furtherance of the foregoing, to amend and restate the articles of association of the Company in their entirety, which articles shall henceforth read as follows:

ARTICLES OF ASSOCIATION

Part 1. Interpretation.

Art. 1. Defined terms and interpretation.

1.1 In these articles, unless the context otherwise requires:

"Commercial Companies Act 1915" means the Act concerning commercial companies of 10 August 1915, as amended from time to time;

"distribution" means a transfer of money or other property by the company to a member in relation to the shares held by such member, whether as a share of the profits or as a return of share capital, share premium or voluntary premium or otherwise, but excluding for the avoidance of doubt repayment of loans and other advances and payment of interest thereon;

"equity available for distribution" means, at any given time, the aggregate of the current year profit or loss, accumulated realised profits and any distributable reserves (including share premium and voluntary premium), less accumulated realised losses and the amount to be transferred to the statutory reserve subject to and in accordance with Article 15.4;

"group company" in relation to a legal entity, includes any (direct or indirect) parent company of such entity, with or without legal personality, and any (direct or indirect) subsidiary of any such parent company, with or without legal personality, and unless the context otherwise requires it means a group company of the company itself;

"management board" means the management board of the company or, where the context so requires, if the company has only one manager, the sole manager;

"manager" means a manager of the company;

"manager A" means a manager designated as such;

"manager B" means a manager designated as such;

"member" means a holder of one or more shares and as such a member of the company;

"ordinary resolution" means a resolution of the members that is passed by members representing more than half of the share capital or by a simple majority of votes cast, subject to and in accordance with Articles 13.8 and 13.10;

"share" means a share in the share capital of the company, irrespective of its class;

"shareholders agreement" means any and all written agreements designated as such among all the members of the company, or among all the members and the company itself and/or one or more persons who are not members, as amended and restated from time to time;

"special resolution" means any resolution of the members other than an ordinary resolution and unless otherwise specified it is a resolution passed by a majority of members in number representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital;

"statutory reserve" means the reserve to be maintained subject to and in accordance with article 197 of the Commercial Companies Act 1915; and

"voluntary premium" has the meaning given in Article 15.2.

1.2 Where the context so admits or requires, defined terms denoting the singular include the plural and vice versa and words denoting the masculine, feminine or neuter gender include all genders.

1.3 These articles may incorporate any document by reference regardless of its source and either as it exists on any given date or as amended and restated from time to time, including a shareholders agreement, but documents do not become articles of association in and of themselves because they are incorporated by reference.

1.4 Unless the context otherwise requires, words and expressions contained in these articles bear the same meaning as in the Commercial Companies Act 1915 as at the date of the coming into effect of the relevant provisions of the articles.

1.5 The invalidity or unenforceability of any provision of these articles shall not affect the validity or enforceability of the remaining provisions of the articles.

Part 2. General characteristics, share capital and shares

Art. 2. Legal form, name, objects, registered office.

2.1 The company is a limited liability company under the Commercial Companies Act 1915 and is incorporated for an indefinite term.

2.2 The name of the company is:

Grosvenor Place Holding SARL

2.3 The objects of the company are to acquire participations in companies and undertakings of whatever form, in Luxembourg and abroad, and to manage the same as well as to do all that is connected therewith or may be conducive thereto, all to be interpreted in the broadest sense.

The objects of the company include participating in the creation, development, management and control of any company or undertaking.

The objects of the company include acquiring, by subscription, purchase, exchange or in any other manner, any stock, shares and other equity securities, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any claims against and securities and financial instruments issued by any public or private body.

In furtherance of its objects, the company may borrow in any form, except by way of public offering of debentures, and finance its subsidiaries and other group companies as well as third parties and it may give guarantees and provide security for its own obligations as well as those of group companies and third parties, including by pledging or otherwise encumbering its assets.

2.4 The registered office of the company is situated in the City of Luxembourg.

Art. 3. Share capital.

3.1 The share capital of the company is ten thousand pounds sterling (GBP 10,000.00), divided into ten thousand (10,000) fully paid shares with a nominal value of one pound sterling (GBP 1.00) each.

3.2 Shares of the company shall be in registered form only, notwithstanding that the company must issue each member, on demand and free of charge, with one or more certificates in respect of the shares which that member holds.

3.3 No new shares of any given class shall be issued unless the shares have first been offered to the holders of existing shares of that class, and those members have a (non-negotiable) pre-emption right to subscribe for the offered shares in proportion to their holdings of the shares of that class, at such price and on such terms as those shares are to be offered to others.

Art. 4. Own shares.

4.1 Subject to and in accordance with Article 4.2 below and the Commercial Companies Act 1915, the company may generally acquire its own shares and hold them in treasury.

4.2 Except in the case of acquisition for no consideration, shares may only be acquired pursuant to an ordinary resolution at the recommendation of the management board. Where shares are to be acquired for value, the management board shall draw up interim accounts and Article 16.3 shall apply mutatis mutandis.

4.3 Shares held in treasury and shares held by subsidiaries of the company are treated as though they are cancelled and all rights attached thereto, including without limitation voting rights and rights to receive distributions of whatever nature, shall be suspended.

Art. 5. Register of members, transfer and transmission of shares.

5.1 The company shall maintain a register within the meaning of article 185 of the Commercial Companies Act 1915.

5.2 Shares are freely transferable among members but shares cannot be transferred to non-members, unless the transfer has been approved by special resolution that is carried by one or more members representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.

5.3 A transfer of shares requires a written instrument as well as notice to or acknowledgment and acceptance by the company. Except for the purpose of exhibiting the rights of the parties to any transfer of shares towards each other, no transfer of shares is valid for any purpose whatsoever until entry of such transfer is duly made in the register of members of the company. For the avoidance of doubt, an entry in the register of members in respect of a transfer of shares shall be signed *ne varietur* by a manager, whether manually, in facsimile or by means of a stamp, and neither the transferor nor the transferee shall be required to sign the relevant entry.

5.4 If shares are transmitted by operation of law, including by reason of death or merger or division of a member, the rights attached to such shares shall be suspended until the transmission has been approved by one or more members representing at least seventy-five percent (75%) of the other shares in the company. No approval shall be required where shares are transmitted to any legal heirs or a surviving spouse of a deceased member.

5.5 The shares are indivisible and where a share is held by more than one person, those persons shall be regarded as one member in relation to the company. They shall exercise their rights through a common representative and shall notify the company of the name of the common representative and any change thereto. Until the initial notification by the joint holders, the rights attached to such share shall be suspended.

Part 3. Management and decision-making process.**Art. 6. Managers.**

6.1 The management of the company is the responsibility of one or more managers. If two or more managers are in office they shall together constitute a management board, which board may exercise all powers not reserved by law or these articles to the general meeting or any other body of the company. The general meeting can fix a minimum number of managers.

6.2 The management board shall consist of one or more managers A who may reside anywhere in the world and one or more managers B who must be residents of the Grand Duchy of Luxembourg.

For purposes of this Article 6, non-residents, employed or self-employed in the Grand Duchy, whose aggregate income is taxable in the Grand Duchy for at least fifty percent (50%), shall be considered Luxembourg residents.

6.3 Managers are appointed by the general meeting and may be suspended or removed from office at any time by the general meeting, with or without cause. Both natural persons and legal entities can be appointed as managers. The general meeting shall fix the managers' remuneration, if any.

6.4 If a seat is vacant on the management board each remaining manager may call a general meeting so as to enable the members of the company to appoint further managers.

Art. 7. Decision-making by managers.

7.1 Any manager can call a meeting of the management board by giving notice of the meeting to the other managers.

7.2 Notice of a meeting must indicate:

(a) its proposed date and time;

(b) where it is to take place; and

(c) if it is anticipated that managers participating in the meeting will not be in the same place, how it is proposed that they should communicate with each other during the meeting.

7.3 Notice of a meeting must be given to each manager but need not be in writing. Notice of a meeting need not be given to managers who waive their entitlement to notice of that meeting, by giving notice to that effect to the company either before or after the date on which the meeting is held. Where such notice is given after the meeting has been held that does not affect the validity of the meeting, or of any business conducted at it.

7.4 The quorum for meetings of the management board may be fixed from time to time by a decision of the board but it must never be less than one manager A and one manager B and unless otherwise fixed it is one manager A and one manager B.

7.5 Managers participate in a meeting of the management board, or part of a meeting of the management board, when the meeting has been called and takes place in accordance with these articles and they can each communicate to the other managers any information or opinions they have on any particular item of the business of the meeting. In determining whether managers are participating in a meeting, it is irrelevant where any manager is or how they communicate with each other; provided, however, that the means of communication used permits all participants to communicate adequately and simultaneously.

7.6 Every decision put to the vote of the management board shall be decided by a majority of votes cast on the decision; provided the decision is carried by the affirmative vote of at least one manager A and one manager B. No one shall be entitled to a casting vote.

7.7 Decisions of the management board may at all times be taken without holding a meeting. A board decision is taken in accordance with this Article 7.7 when all managers indicate to each other by any means that they share a common view on a matter. Such a decision may take the form of a written resolution, copies of which have been signed by each manager or to which each manager has otherwise indicated agreement in writing.

7.8 The management board may adopt rules of procedure (terms of reference), consistent with the Commercial Companies Act 1915 and these articles, and may make any rule which it thinks fit about how such rules of procedure are to be recorded and communicated to managers.

7.9 For the avoidance of doubt, if the company has only one manager, such manager may take decisions without regard to any of the rules relating to board decision-making.

Art. 8. Conflict of interest.

8.1 Except where the management board's rules of procedure, if any, otherwise provide, a manager must disclose the nature and extent of any interest that he has in a transaction or a proposed transaction with the company.

8.2 The manager must make the disclosure to the other managers as well as to the company's members and request to have it entered in both the minutes of the meeting of the management board (or the equivalent) and the minutes of the ensuing general meeting of the company (or the equivalent).

8.3 A manager shall not be deemed to have a conflict of interest by reason only of also being a director, manager or officer, or a person acting in a similar capacity, of a group company that is a party to a transaction with the company.

8.4 A manager who discloses an interest in an actual or proposed transaction with the company is not to be counted as participating in the decision-making process for quorum or voting purposes. However, if a question arises at a board meeting as to the right of one or more managers to participate in the meeting (or part of the meeting) for quorum or voting purposes, the question is to be decided by a decision of the other manager or managers at that meeting whose ruling is to be final and conclusive.

8.5 No conflict of interest relieves the relevant manager from his duty or exonerates him from his responsibility and no such conflict invalidates anything which the manager has done before the conflict arose, nor does it affect the power to represent and bind the company subject to and in accordance with Article 10.

Art. 9. Managers' liability and indemnity.

9.1 Subject to and in accordance with article 192 of the Commercial Companies Act 1915, every manager is, with the other managers, liable for the decisions taken by the management board, unless he requested that his dissent be recorded in both the minutes of the meeting of the board (or the equivalent) and the minutes of the ensuing general meeting of the company (or the equivalent), save where otherwise provided by law.

9.2 To the extent permitted by law and subject to Article 9.1, no manager shall be liable for the acts, neglects or defaults of any other manager or for any loss, damage or expense happening to the company in the execution of the duties of his office, unless the same shall happen by or through his failure to act honestly and in good faith with a view to the best interests of the company and in connection therewith to exercise the care, diligence and skill that a reasonably prudent person would exercise in comparable circumstances.

9.3 Any manager or former manager of the company or a group company may be indemnified out of the company's assets against:

(a) any liability incurred by that person in connection with any negligence, default, breach of duty or breach of trust in relation to the company or a group company; and

(b) any other liability incurred by that person as an officer of the company or a group company.

9.4 The management board may decide to purchase and maintain insurance, at the expense of the company, for the benefit of any manager or former manager of the company or a group company in respect of any loss or liability which has been or may be incurred by that person in connection with his duties or powers in relation to the company or any group company.

9.5 This Article 9 does not authorise any indemnity or insurance which would be prohibited or rendered void by any provision of the Commercial Companies Act 1915 or by any other provision of law.

Part 4. Power to bind and reserve power

Art. 10. Representation.

10.1 The management board (or, for the avoidance of doubt, if the company has only one manager, the sole manager) represents and binds the company towards third parties and at law.

10.2 In addition, if in office, a manager A acting jointly with a manager B shall also be able to represent and bind the company and they shall have signing authority accordingly.

Art. 11. Board may delegate.

11.1 The management board may delegate the day-to-day management and any of the other powers which are conferred on it, including signing authority within the limits of the day-to-day management, to such person or persons, to such an extent, in relation to such matters or territories and on such terms and conditions, as it thinks fit.

11.2 If the board so specifies, any such delegation may authorise further delegation of the board's powers by any person to whom they are delegated.

11.3 The board may revoke any delegation in whole or part, or alter its terms and conditions. Any such delegation shall be governed by the general rules on powers of attorney.

Art. 12. Members' reserve power and reserved matters.

12.1 The members may, by ordinary resolution or shareholders agreement, direct the management board to take or refrain from taking specified action.

12.2 No such resolution or agreement relieves the managers from their duty or exonerates them from their responsibility and no such resolution or agreement invalidates anything which the managers have done before the passing of the resolution or the coming into effect of the agreement, nor does it affect the power to represent and bind the company subject to and in accordance with Article 10.

12.3 A sale, exchange or other disposal of all or substantially all the property of the company, other than in the course of its liquidation, requires the approval of the general meeting but failure to obtain such approval does not invalidate a sale, exchange or disposal. The general meeting may authorise the sale, exchange or disposal and may fix or authorise the management board to fix any of the terms and conditions thereof.

Part 5. Decision-making by members

Art. 13. General meetings.

13.1 General meetings shall be held at the registered office or at any other place within the municipality of the registered office as specified in the notice.

13.2 The management board must convene annual general meetings and may call extraordinary general meetings. Extraordinary general meetings may also be convened by any member of the company.

13.3 A general meeting (other than an adjourned meeting) must be called by notice of at least seven (7) calendar days, excluding the day of the meeting and the day on which the notice is given. A general meeting may be called by shorter notice than that otherwise required if shorter notice is agreed by the members.

13.4 Notice of a general meeting must be sent to:

- (a) every member and every manager;
- (b) every pledgee and usufructuary to whom voting rights attaching to one or more shares are assigned; and
- (c) if in office, every internal auditor or statutory auditor or audit firm, as applicable.

13.5 Notice of a general meeting must state:

- (a) the date, time and place of the meeting;
- (b) if it is anticipated that members will be participating by conference call, the dial-in number and if need be the pass-code to gain access; and
- (c) the agenda of the meeting and specifically the text of the resolutions to be voted on.

13.6 Except where these articles otherwise provide, a quorum of members is present at a general meeting, irrespective of the number of persons physically present at the meeting, if at least one person entitled to vote at the meeting is present or represented. The own shares of the company and shares the rights attached to which are suspended shall be excluded from the calculation of any quorum, votes cast and the share capital of the company (for the purpose of establishing the attendance rate).

13.7 Where the management board so permits, members may participate in a general meeting by electronic means, notably by conference call (real-time two-way communication enabling members to address the general meeting from a remote location). Members so participating shall be deemed present for the calculation of quorum, votes cast and attendance rate. If one or more members participate by electronic means, voting shall be by roll call. If all members participate by electronic means, the meeting shall be deemed to have taken place at the registered office.

13.8 Each share entitles the holder thereof to one vote. Except where the law or these articles otherwise provide, every resolution put to a vote shall be decided by members representing more than half of the share capital. If this majority is not reached, an ensuing general meeting may be convened, by registered letter, and the resolution will then be passed by a

simple majority of votes cast, regardless of the percentage of the share capital represented at such meeting. In case of an equality of votes, the chair of the meeting shall not be entitled to a casting vote.

13.9 No objection can be raised to the qualification of any person voting at a general meeting except at the meeting at which the vote objected to is tendered and every vote not disallowed at such meeting is valid. Any such objection must be referred to the chair of the meeting, whose decision is final.

13.10 Members may adopt resolutions in writing, rather than at a general meeting, if and so long as the aggregate number of members does not exceed twenty-five. In such instance, each member shall receive the text of the resolutions, in hard copy form or otherwise, and shall cast his vote in writing.

Part 6. Accounting and finance.

Art. 14. Accounting.

14.1 The financial year of the company coincides with the calendar year.

14.2 Insofar as required by law, unless the annual accounts are audited by a chartered statutory auditor, the company shall have one or more internal auditors, appointed by the general meeting, who may be suspended or removed from office at any time by the general meeting, with or without cause. Both natural persons and legal entities can be appointed as internal auditor.

Art. 15. Premium accounts, statutory reserve.

15.1 When the company issues shares at a premium, whether for cash or otherwise, it shall add to the share premium account the amount or value of the premiums.

15.2 When the company receives an equity contribution without allotment of securities in consideration thereof, from or at the direction of any member in respect of one or more of such member's shares ("voluntary premium"), it shall add to the appropriate premium account the amount of the contribution if it concerns a cash contribution or the agreed value of the contribution if it concerns a non-cash contribution. If the company acquires own shares for no consideration (or purchases them at their nominal value) and subsequently sells those shares to a third party (for a higher price), the sale (or part thereof) shall be deemed to be a contribution of voluntary premium by such third party to the company and the proceeds of such sale (or the proceeds in excess of the nominal value of the shares sold) shall be added to the appropriate premium account in accordance with this Article 15.2.

15.3 Where shares of different classes are in issue, disregarding shares that are held in treasury, the company shall maintain separate premium accounts for each class and the holders of shares of a class are collectively and exclusively entitled, on a pro rata and pari passu basis, to the amounts standing to the credit of their premium accounts.

15.4 Each financial year, the company must transfer an amount equal to five percent (5%) of its net profit to the statutory reserve until the reserve reaches ten percent (10%) of the share capital.

Art. 16. Dividends and other distributions.

16.1 Each share of the same class confers an equal right to share in the profits and the liquidation proceeds of the company.

16.2 Subject to Article 15.4, the annual net profit is at the disposal of the general meeting.

16.3 Subject to and in accordance with the Commercial Companies Act 1915, by reference to interim accounts prepared for the purpose, the management board may decide to pay an interim dividend or to make a distribution other than a dividend out of equity available for distribution.

Part 7. Fundamental changes

Art. 17. Amendment of articles.

17.1 Except where the law provides for conditions or procedures that are more restrictive and subject to the other provisions of this Article 17, these articles may be amended by special resolution.

17.2 These articles may be amended to:

- (a) change the legal form of the company;
- (b) change the objects of the company;
- (c) reduce or increase the share capital;
- (d) create new classes of shares;
- (e) add, change or remove any rights, privileges, restrictions and conditions, including rights to accrued dividends, in respect of all or any of the shares, irrespective of class;
- (f) convert shares of any class into shares of other classes;
- (g) add, change or remove restrictions on the issue, transfer or ownership of shares; or
- (h) otherwise add, change or remove any provision of the articles.

17.3 Where shares of different classes are in issue, disregarding shares that are held in treasury, any amendment to the articles of the company which varies the rights attached to a class of shares (including any change to the procedure for varying the rights attached to a class of shares) shall require also the approval of the holders of each class of shares that is

affected by the change. Approval is given by a special resolution passed separately by the holders of each class of shares concerned (and the requirements as to majority and attendance rate shall apply mutatis mutandis to such a special resolution as they apply in relation to a special members' resolution).

17.4 No member can be obligated to increase his equity interest in the company.

17.5 A change in nationality of the company requires the unanimous consent of the members.

Art. 18. Termination of the company.

18.1 The company may be dissolved pursuant to a special resolution.

18.2 Save where expressly otherwise provided in these articles, the company is not dissolved in any of the instances mentioned in article 1865 of the Civil Code and the company shall be continued in each such instance.

Finally, the person appearing acting as stated above, declared that the Company has net assets at least equal to its share capital, as evidenced by a balance sheet of the Company dated the date hereof, and that accordingly the shares of the Company have been paid up.

The costs, expenses and fees or charges of whatever form, incurred by the company or charged to it by reason of this deed, amount to approximately one thousand two hundred euros (EUR 1,200.00).

I, the undersigned notary, having knowledge of the English language, declare that this deed is drawn up in English followed by a version in French at the request of the person appearing, who, acting as stated above, stipulated that in case of any discrepancy between the English version and the French version, the English version shall prevail.

In witness whereof, this deed was drawn up and passed in Echternach on the date first above stated.

After the deed was read to the person appearing, the person appearing declared to understand the scope and the consequences and subsequently signed the original together with me, notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le trente juillet par-devant moi, Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Peggy Simon, employée privée, ayant son adresse professionnelle à mon étude, 9, Rabatt, L-6475 Echternach, agissant en sa qualité de fondée de pouvoir dûment autorisée par écrit de:

Virtus Estates SA, une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 9a, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, inscrite au Registre de commerce et des sociétés, Luxembourg sous le numéro B 196282 (l'«Asso-cié»), étant l'associé et actionnaire unique de:

Holdco Grosvenor Place, une société coopérative organisée comme une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 9a, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, inscrite au Registre de commerce et des sociétés, Luxembourg sous le numéro B 198851, constituée suivant acte sou seing privé le 29 juillet 2015, pas encore publié au Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Mémorial C, Recueil des sociétés et associations, et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis (la «Société»).

La comparante est connue personnellement de moi, notaire, et la procuration donnée à la comparante est paraphée ne varietur par la comparante et par moi, notaire, et est annexée aux présentes.

La comparante a déclaré et m'a requis, le notaire soussigné, d'acter ce qui suit:

Résolutions

L'Associé, agissant en tant qu'associé unique de la Société, exerçant les pouvoirs attribués et dévolus à l'assemblée générale, décide par les présentes:

1. de transformer la Société en société à responsabilité limitée (et de confirmer que la Société dispose d'actifs nets au moins équivalents au capital social et que les actions existantes représentatives du capital social de la Société continuent d'être en circulation comme des parts sociales de la Société);

2. de révoquer les mandats des administrateurs de la Société en fonction, ainsi que les mandats de tous les commissaires aux comptes et tous autres dirigeants, et de nommer les personnes suivantes comme gérants de la Société, pour un temps sans limitation de durée:

- Emanuele Tullio Paolo Cisa Asinari dei marchesi di Gresy e Casasco, né le 23 décembre 1964 à Turin (Italie), demeurant au Via Cioss 9, 6952 Canobbio, Suisse, comme gérant A;

- Sanjeev Kumar Jewootah, né le 29 décembre 1975 à Forest-Side (Maurice), ayant son adresse professionnelle au 9a, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, comme gérant B; et

- Daniela Ingeborg Klasen-Martin, née le 13 juin 1967 à Bari (Italie), ayant son adresse professionnelle au 9a, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, comme gérant B; et

3. compte tenu de ce qui précède, de modifier les statuts de la Société et de procéder à une refonte complète, lesquels statuts auront désormais la teneur suivante:

STATUTS

Partie 1^{ère} . Interprétation

Art. 1^{er} . Définition des termes et interprétation.

1.1 Dans les présents statuts, sauf si le contexte l'exige autrement:

«associé» signifie le détenteur d'une ou plusieurs parts sociales et, à ce titre, un associé de la société;

«capitaux propres distribuables» signifie, à un moment donné, le montant total des bénéfices ou pertes de l'exercice en cours, des bénéfices reportés et des réserves distribuables (y compris des primes d'émission et primes volontaires), moins les pertes reportées et le montant à transférer à la réserve légale sous réserve de et conformément à l'Article 15.4;

«conseil de gérance» signifie le conseil de gérance de la société ou, lorsque le contexte le requiert, si la société n'a qu'un seul gérant, le gérant unique;

«distribution» signifie tout transfert d'argent ou d'autres biens par la société à un associé en fonction des parts sociales qu'il détient, que ce soit sous forme de participation aux bénéfices ou de remboursement du capital, des primes d'émission ou des primes volontaires ou sous une autre forme, mais pour éviter tout malentendu à l'exclusion de tout remboursement des emprunts ou des autres avances et le paiement d'intérêts y relatifs;

«gérant» signifie un gérant de la société;

«gérant A» signifie un gérant désigné comme tel;

«gérant B» signifie un gérant désigné comme tel;

«Loi de 1915 sur les sociétés commerciales» signifie la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée;

«pacte d'associés» signifie toutes les conventions écrites désignées comme telles et conclues par tous les associés de la société soit entre eux, soit avec la société elle-même et/ou des tiers, telles que modifiées et mises à jour;

«part sociale» signifie une part dans le capital social de la société, quelle que soit sa catégorie;

«prime volontaire» a la signification donnée à l'Article 15.2;

«réserve légale» signifie la réserve à conserver sous réserve de et conformément à l'article 197 de la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales;

«résolution ordinaire» signifie une résolution des associés adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social ou par une majorité simple des votes exprimés, sous réserve des et conformément aux Articles 13.8 et 13.10;

«résolution spéciale» signifie toute résolution des associés autre qu'une résolution ordinaire et sauf indication contraire elle est une résolution adoptée par une majorité en nombre des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75 %) du capital social; et

«société du groupe» à propos d'une entité juridique, s'entend notamment de toute société mère (directe ou indirecte) de celle-ci, avec ou sans personnalité juridique, ainsi que de toute filiale (directe ou indirecte) d'une telle société mère, avec ou sans personnalité juridique, et sauf si le contexte l'exige autrement le terme signifie une société du groupe de la société elle-même.

1.2 Lorsque le contexte le permet ou l'exige, les termes définis indiquant le singulier comprend le pluriel et inversement et les mots indiquant le genre masculin, féminin ou neutre comprend tous les genres.

1.3 Peut être incorporé par renvoi dans les présents statuts tout document, y compris un pacte d'associés, quelle que soit sa provenance, soit dans sa version à une date donnée, soit avec ses modifications successives et ses mises à jour. L'incorporation par renvoi d'un document dans les statuts ne lui confère pas valeur de statuts.

1.4 Sauf si le contexte l'exige autrement, les mots et expressions contenues dans les présents statuts ont la même signification que dans la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales à la date de la prise d'effet des dispositions pertinentes des statuts.

1.5 L'invalidité ou le caractère inapplicable d'une disposition des présents statuts n'aura pas d'effet sur la validité ou l'applicabilité des dispositions restantes.

Partie 2. Caractéristiques générales, Capital social et parts sociales

Art. 2. Forme juridique, dénomination, objet, siège.

2.1 La société est une société à responsabilité limitée selon la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales et est constituée pour une durée illimitée.

2.2 La dénomination de la société est:

Grosvenor Place Holding SARL

2.3 La société a pour objet la prise de participations dans toutes sociétés et entreprises sous quelque forme que ce soit, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, et la gestion y relatifs ainsi que la réalisation de tout ce qui se rapporte à cet objet ou peut y être favorable, le tout au sens le plus large.

L'objet de la société comprend la participation à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise.

L'objet de la société comprend l'acquisition par souscription, achat, échange ou de toute autre manière tous actions, parts sociales, autres titres de participation, obligations, certificats de dépôt et autres titres de créance et plus généralement tous créances sur et valeurs mobilières et instruments financiers émis par tout organisme publique ou privé.

Dans la poursuite de son objet, la société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'émission publique d'obligations, et peut financer ses filiales et autres sociétés du groupe ainsi que des tiers et elle peut consentir des garanties et être caution pour ses propres obligations ainsi que celles de sociétés du groupe et de tiers, y compris en gageant ou en grevant d'une autre manière ses actifs.

2.4 Le siège social de la société est situé dans la Ville de Luxembourg.

Art. 3. Capital social.

3.1 Le capital social de la société s'élève à dix mille livres sterling (10.000,00 GBP) et se divise en dix mille (10.000) parts sociales entièrement libérées d'une valeur nominale d'un livre sterling (1,00 GBP) chacune.

3.2 Les parts sociales de la société ne sont que nominatives. Toutefois, la société doit délivrer à chaque associé, sur demande et sans frais, un ou plusieurs certificats concernant les parts sociales que cet associé détient.

3.3 Lors de toute nouvelle émission de parts sociales d'une catégorie donnée, les associés détenant des parts sociales existantes de cette catégorie ont, proportionnellement au nombre de celles-ci qu'ils détiennent, un droit de préférence (non négociable) à la souscription des nouvelles parts sociales de cette catégorie au prix et selon les modalités auxquels elles sont offertes aux tiers.

Art. 4. Propres parts.

4.1 Sous réserve des et conformément aux dispositions de l'Article 4.2 ci-dessous et de la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales, en règle générale, la société peut acquérir ses propres parts sociales et les conserver en portefeuille comme des parts auto-détenues.

4.2 Sauf en cas d'acquisition à titre gratuit, les parts sociales ne peuvent être acquises que par une résolution ordinaire sur recommandation du conseil de gérance. Lorsque les parts sociales seront acquises à titre onéreux, le conseil de gérance doit établir un état comptable et l'Article 16.3 est applicable par analogie.

4.3 Les parts sociales auto-détenues et parts sociales détenues par des filiales de la société sont traitées comme si elles étaient annulées et les droits attachés à celles-ci, y compris sans limitation le droit de vote et le droit de recevoir des distributions de quelque nature qu'elles soient, seront suspendus.

Art. 5. Registre des associés, cession et transmission de parts sociales.

5.1 La société doit tenir un registre au sens de l'article 185 de la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales.

5.2 Les parts sociales sont librement cessibles entre les associés mais elles ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'agrément des associés donné par une résolution spéciale qui est adoptée par un ou plusieurs associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75 %) du capital social.

5.3 Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous seing privé ainsi qu'être notifiées à la société ou reconnues et acceptées par elle. Nulle cession de parts sociales n'est valable à quelque fin que ce soit tant qu'elle n'a pas été dûment inscrite sur le registre des associés de la société, sauf pour constater les droits réciproques des parties à une cession de parts sociales. Pour éviter tout malentendu, l'inscription d'une cession de parts sociales dans le registre des associés est signée ne varietur par un gérant, et la signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe, et ni le cédant ni le cessionnaire ne sont tenus de signer cette inscription.

5.4 Si des parts sociales sont transmises de plein droit, en ce compris pour cause de mort ou en raison d'une fusion ou scission d'un associé, les droits attachés à ces parts seront suspendus jusqu'à ce que la transmission ait été agréée par un ou plusieurs associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75 %) des autres parts sociales de la société. Aucun agrément ne sera requis pour la transmission des parts sociales aux héritiers légaux ou au conjoint survivant.

5.5 Les parts sociales sont indivisibles et lorsque plusieurs personnes détiennent une même part sociale, ces personnes sont considérées comme un associé unique au regard de la société. Elles exercent leurs droits par l'intermédiaire d'un représentant commun et notifient à la société le nom du représentant commun ainsi que toute modification de celui-ci. Les droits attachés à cette part seront suspendus tant que la notification initiale par les cotitulaires n'a pas eu lieu.

Partie 3. Administration et processus de décision

Art. 6. Gérants.

6.1 L'administration de la société incombe à un ou plusieurs gérants. Dans la mesure où deux ou plusieurs gérants sont en fonction, ils constitueront un conseil de gérance, lequel peut exercer tous les pouvoirs non dévolus par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale ou à un autre organe de la société. L'assemblée générale peut fixer un nombre minimal de gérants.

6.2 Le conseil de gérance est composé d'un ou plusieurs gérants A qui peuvent résider n'importe où dans le monde et un ou plusieurs gérants B qui doivent être résidents du Grand-Duché de Luxembourg.

Sont assimilés à des résidents luxembourgeois, pour les besoins du présent Article 6, les non-résidents exerçant une activité professionnelle au Grand-Duché dont les revenus globaux sont imposables au Grand-Duché d'au moins cinquante pour cent (50 %).

6.3 Les gérants sont nommés par l'assemblée générale. Tout gérant peut être suspendu ou révoqué de ses fonctions à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans cause légitime. Tant des personnes physiques que des entités juridiques peuvent être gérant. L'assemblée générale fixe la rémunération éventuelle des gérants.

6.4 En cas de vacance d'un poste de gérant chaque gérant restant peut convoquer une assemblée générale afin de permettre aux associés de la société de nommer des gérants supplémentaires.

Art. 7. Prise de décision par les gérants.

7.1 Tout gérant peut convoquer une réunion du conseil de gérance en en avisant les autres gérants.

7.2 Tout avis de convocation à une réunion doit indiquer:

(a) le jour et l'heure proposés;

(b) le lieu où elle doit avoir lieu; et

(c) s'il est prévu que des gérants participant à la réunion ne se trouvent pas au même endroit, le moyen proposé pour qu'ils communiquent les uns avec les autres au cours de la réunion.

7.3 L'avis de convocation à une réunion doit être donné à chaque gérant sans être nécessairement écrit. L'avis de convocation à une réunion peut ne pas être donné aux gérants qui renoncent à leur droit d'être informé de cette réunion, en donnant un avis à cet effet à la société, soit avant, soit après la date à laquelle se tient la réunion. Lorsque cet avis est donné après la tenue de la réunion, ceci n'affecte pas la validité de la réunion ou de tout acte accompli au cours de celle-ci.

7.4 Le quorum pour une réunion du conseil de gérance peut de temps en temps être fixé par une décision du conseil, mais il ne doit jamais être inférieur à un gérant A et un gérant B et sauf décision contraire il est d'un gérant A et un gérant B.

7.5 Les gérants participent à une réunion du conseil de gérance, ou à une partie d'une réunion du conseil de gérance, lorsque la réunion a été convoquée et a lieu conformément aux présents statuts et chaque gérant peut communiquer aux autres gérants toute information ou avis qu'il a sur tout point particulier de l'ordre du jour de la réunion. L'endroit où se trouvent les gérants ou le moyen par lequel ils communiquent entre eux n'entre pas en ligne de compte pour la détermination de leur participation à une réunion, à condition néanmoins que le moyen de communication utilisé permette à tous les participants de communiquer de manière appropriée et simultanée.

7.6 Chaque décision soumise au vote du conseil de gérance sera prise à la majorité des votes exprimés, à la condition que celle-ci soit sanctionnée par le vote affirmatif d'au moins un gérant A et au moins un gérant B. Aucun n'aura de vote prépondérant.

7.7 Les décisions du conseil de gérance peuvent être prises à tout moment sans qu'une réunion ne soit tenue. Une décision du conseil de gérance est prise conformément au présent Article 7.7 lorsque tous les gérants indiquent les uns aux autres par tout moyen qu'ils partagent une vision commune sur une question. Cette décision peut prendre la forme d'une résolution écrite, dont un exemplaire a été signé par chaque gérant ou sur lequel chaque gérant a de toute autre façon indiqué son accord par écrit.

7.8 Le conseil de gérance peut adopter un règlement intérieur (termes de référence), en respectant la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales et les présents statuts, et peut fixer toute règle qu'il juge appropriée sur la façon dont ce règlement doit être consigné et communiqué aux gérants.

7.9 Pour éviter tout malentendu, si la société n'a qu'un seul gérant, le gérant unique peut prendre des décisions sans tenir compte des règles relatives à la prise de décision par un conseil.

Art. 8. Conflit d'intérêts.

8.1 Sauf dispositions contraires d'un règlement intérieur éventuel du conseil de gérance, tout gérant doit faire connaître la nature et l'étendue de son intérêt dans une opération ou un projet d'opération avec la société.

8.2 Le gérant fait connaître aux autres gérants ainsi qu'aux associés de la société et demande la consignation de cette divulgation au procès-verbal de la réunion du conseil de gérance (ou à ce qui en tient lieu) et au procès-verbal de la prochaine assemblée générale de la société (ou à ce qui en tient lieu).

8.3 Un gérant n'est pas considéré ayant un conflit d'intérêts du seul fait qu'il est également administrateur, gérant ou dirigeant, ou une personne qui agit en cette qualité, d'une société du groupe qui est partie à une opération avec la société.

8.4 Un gérant qui fait connaître d'un intérêt dans une opération ou un projet d'opération avec la société ne doit pas être compté comme participant au processus de décision aux fins du quorum et du vote. Cependant, si une question se pose lors d'une réunion du conseil concernant le droit d'un ou plusieurs gérants de participer à la réunion (ou à une partie de la réunion) aux fins du quorum et du vote, la question sera tranchée par une décision de l'autre ou des autres gérants lors de cette réunion dont l'appréciation est définitive et sans appel.

8.5 Aucun conflit d'intérêts ne dispense le gérant concerné de son fonction ni n'exonère le gérant de sa responsabilité et aucun conflit n'annule les actes accomplis par le gérant avant la survenue du conflit ni n'affecte le pouvoir de représenter et engager la société sous réserve de et conformément à l'Article 10.

Art. 9. Responsabilité et indemnité des gérants.

9.1 Sous réserve de et conformément à l'article 192 de la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales, tout gérant est responsable, avec ses cogérants, des décisions du conseil de gérance, à moins qu'il n'ait fait consigner sa dissidence au

procès-verbal de la réunion du conseil (ou à ce qui en tient lieu) et au procès-verbal de la prochaine assemblée générale de la société (ou à ce qui en tient lieu), sauf dispositions légales contraires.

9.2 Sauf dispositions légales contraires et sous réserve de l'Article 9.1, aucun gérant ne répondra des actes, des négligences ou des manquements d'un autre gérant, ni de la perte, du préjudice ou des frais subis par la société dans l'exercice des fonctions de ce gérant, à moins que ces événements ne surviennent parce qu'il n'a pas agi honnêtement et de bonne foi, dans l'intérêt de la société, et qu'il n'a pas montré le soin, la diligence et la compétence qu'une personne raisonnablement prudente montrerait dans des circonstances similaires.

9.3 Un gérant ou ancien gérant de la société ou d'une société du groupe peut être indemnisé sur les avoirs de la société en réparation de:

(a) toute responsabilité encourue par cette personne en relation avec une négligence, un manquement, la violation d'une obligation ou un abus de confiance à l'encontre de la société ou d'une société du groupe; et

(b) toute autre responsabilité encourue par cette personne en tant que dirigeant de la société ou d'une société du groupe.

9.4 Les gérants peuvent décider de souscrire et de maintenir une assurance, aux frais de la société, en faveur de tout gérant ou ancien gérant de la société ou d'une société du groupe pour toute perte ou responsabilité, qui a été ou peut être supportée par cette personne dans le cadre de ses fonctions ou pouvoirs en relation avec la société ou toute société du groupe.

9.5 Le présent Article 9 n'autorise pas une indemnité ou assurance qu'une disposition de la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales ou de toute autre loi interdirait ou rendrait nulle.

Partie 4. Pouvoir d'engager et pouvoir de réserve

Art. 10. Représentation.

10.1 Le conseil de gérance (ou, pour éviter tout malentendu, si la société n'a qu'un seul gérant, le gérant unique) représente et engage la société à l'égard des tiers et en justice.

10.2 Par ailleurs, dans la mesure où ils sont en fonction, un gérant A agissant conjointement avec un gérant B représentent et engagent également la société et ils disposent du pouvoir de signature en conséquence.

Art. 11. Pouvoir de délégation du conseil.

11.1 Le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière et les autres pouvoirs qui lui sont conférés, y compris le pouvoir de signature en ce qui concerne la gestion journalière, à toute personne ou personnes, dans les limites de ceux-ci, en ce qui concerne les questions ou territoires et selon les conditions et modalités, qu'il juge appropriés.

11.2 Si le conseil le spécifie, toute délégation peut autoriser une délégation ultérieure des pouvoirs du conseil par toute personne à qui ces pouvoirs sont délégués.

11.3 Le conseil peut révoquer toute délégation, en tout ou en partie, ou en modifier les conditions et modalités. Toute délégation est régie par les règles générales du mandat.

Art. 12. Pouvoir de réserve des associés et questions réservées.

12.1 Les associés peuvent, par voie de résolution ordinaire ou de pacte d'associés, enjoindre au conseil de gérance d'entreprendre ou de s'abstenir d'entreprendre une action déterminée.

12.2 Aucune résolution ni aucun pacte ne dispensent les gérants de leurs fonctions ni n'exonèrent les gérants de leur responsabilité et aucune résolution ni aucun pacte n'annulent les actes accomplis par les gérants avant l'adoption de la résolution ou la prise d'effet du pacte ni n'affectent le pouvoir de représenter et engager la société sous réserve de et conformément à l'Article 10.

12.3 Les ventes, échanges ou autres aliénations de la totalité ou la quasi-totalité des biens de la société, qui n'interviennent pas dans le cours de sa liquidation, sont soumis à l'approbation de l'assemblée générale mais le défaut de cette approbation ne rendant pas nulles ces ventes, échanges ou aliénations. L'assemblée générale peut autoriser la vente, l'échange ou l'aliénation et en fixer les conditions et modalités, ou autoriser le conseil de gérance à le faire.

Partie 5. Prise de décision par les associés

Art. 13. Assemblées générales.

13.1 Les assemblées générales se tiennent à l'adresse du siège social ou en tout autre lieu dans la commune du siège social comme indiqué dans les avis de convocation.

13.2 Le conseil de gérance doit convoquer des assemblées générales annuelles et peut convoquer toute autre assemblée générale. Les assemblées générales extraordinaires peuvent également être convoquées par tout associé de la société.

13.3 Une assemblée générale (autre qu'une assemblée ajournée) doit être convoquée par avis d'au moins sept (7) jours civils, en excluant le jour de l'assemblée et le jour de l'envoi de l'avis. Une assemblée générale peut être convoquée à plus brève échéance que celle requise autrement si tous les associés y consentent.

13.4 Un avis de convocation à une assemblée générale doit être envoyé à:

(a) tous les associés et tous les gérants;

(b) tous les créanciers gagistes et usufruitiers à qui le droit de vote attaché à une ou plusieurs parts sociales est attribué; et

(c) dans la mesure où ils sont en fonction, tous les commissaires aux comptes ou tous les réviseurs d'entreprises agréés ou le cabinet de révision agréé, selon le cas.

13.5 Un avis de convocation à une assemblée générale doit contenir:

(a) le jour, l'heure et le lieu où se tiendra l'assemblée;

(b) s'il est prévu que des associés participant par voie de conférence téléphonique, le numéro à composer et le code éventuel pour pouvoir accéder; et

(c) l'ordre du jour de l'assemblée et notamment le texte des résolutions proposées au vote.

13.6 Sauf dispositions statutaires contraires, le quorum nécessaire est atteint quel que soit le nombre de personnes physiquement présentes à l'assemblée générale, lorsqu'au moins une personne habile à voter à l'assemblée est présente ou représentée. Les propres parts sociales de la société et les parts sociales dont les droits ont été suspendus ne sont pas prises en compte dans le calcul du quorum éventuel, des votes exprimés et du capital social de la société (aux fins de la détermination du taux de présence).

13.7 Lorsque le conseil de gérance le permet, les associés peuvent participer à une assemblée générale par voie électronique, notamment par conférence téléphonique (communication bidirectionnelle en temps réel permettant aux associés de s'adresser à l'assemblée générale à partir d'un lieu éloigné). Sont réputés présents pour le calcul du quorum, des votes exprimés et du taux de présence, les associés qui participent ainsi. Si un ou plusieurs associés participent par voie électronique, les votes se font par appel nominal. Si tous les associés participent par voie électronique, l'assemblée est réputée se dérouler au siège social.

13.8 Un associé dispose d'un vote par part sociale. Sauf dispositions légales ou statutaires contraires, aucune résolution soumise à un vote n'est prise qu'autant qu'elle a été adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte, une seconde assemblée générale peut être convoquée, par lettre recommandée, et la résolution sera alors adoptée à la majorité simple des votes exprimés, quel que soit le pourcentage du capital social représenté à cette assemblée. En cas de partage des votes, le président de l'assemblée n'aura pas vote prépondérant.

13.9 Aucune contestation ne peut être soulevée quant à la qualification de toute personne votant lors d'une assemblée générale, sauf pendant l'assemblée à laquelle le vote contesté est présentée et tout vote qui n'a pas été rejeté lors de cette assemblée est valable. Toute objection doit être rapportée au président de l'assemblée, dont la décision est définitive.

13.10 Les associés peuvent adopter des résolutions par écrit, au lieu de les prendre en assemblée générale, si et tant que le nombre total d'associés ne dépasse pas vingt-cinq. Dans ce cas, chaque associé devra recevoir le texte des résolutions, par écrit ou autrement, et exprimera ses votes par écrit.

Partie 6. Comptabilité et finances

Art. 14. Comptabilité.

14.1 L'exercice social de la société coïncide avec l'année civile.

14.2 Dans la mesure où la loi le prescrit, à moins que les comptes annuels sont contrôlés par un réviseur d'entreprises agréé, la société doit avoir un ou plusieurs commissaires aux comptes qui sont nommés par l'assemblée générale et qui peuvent être suspendus ou révoqués de ses fonctions à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans cause légitime. Tant des personnes physiques que des entités juridiques peuvent être commissaire aux comptes.

Art. 15. Comptes de primes, réserve légale.

15.1 Lorsque la société émet des parts sociales en contrepartie d'apports en numéraire ou autrement et une prime d'émission est prévue, elle crédite au compte de primes d'émission le montant ou la valeur de la prime reçue.

15.2 Lorsque la société reçoit un apport en capitaux propres non rémunérés par des titres, d'un associé ou sur ordre de celui-ci quant à une ou plusieurs de ses parts sociales (une «prime volontaire»), elle crédite au compte de primes pertinent le montant de l'apport en numéraire ou la valeur convenue de tout apport autre qu'en numéraire reçu. Si la société acquiert des propres parts sociales à titre gratuit (ou les achète à leur valeur nominale) et les vend ultérieurement à un tiers (à un prix supérieur), la vente (ou une partie de celle-ci) est réputée comme apport de prime volontaire par ce tiers à la société et le produit de cette vente (ou l'excédent du produit sur la valeur nominale des parts sociales vendues) sera crédité au compte de primes pertinent conformément au présent Article 15.2.

15.3 S'il y a plusieurs catégories de parts sociales, sans tenir compte des parts auto-détenues, la société devra tenir des comptes de primes distincts pour chaque catégorie. Les détenteurs de parts d'une catégorie auront un droit collectif, exclusif et proportionnel, sur un pied d'égalité, aux soldes créditeurs de leurs comptes de primes.

15.4 Chaque exercice social, il est fait, sur les bénéfices nets de la société, un prélèvement de cinq pour cent (5 %), affecté à la constitution d'une réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint dix pour cent (10 %) du capital social, mais reprend du moment que ce pourcentage est entamé.

Art. 16. Dividendes et autres distributions.

16.1 Chaque part sociale d'une même catégorie confère un droit identique dans la répartition des bénéfices et du boni de liquidation de la société.

16.2 Sous réserve de l'Article 15.4, les bénéfices nets annuels sont mis à la disposition de l'assemblée générale.

16.3 Sous réserve de et conformément à la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales, le conseil de gérance peut décider de payer un dividende intérimaire ou de faire une distribution autre qu'un dividende à partir des capitaux propres distribuables sur la base d'un état comptable préparé à cette occasion.

Partie 7. Modifications de structure

Art. 17. Modification des statuts.

17.1 Sauf dispositions légales prévoyant des conditions ou des procédures qui sont plus restrictives et sous réserve des autres dispositions du présent Article 17, les présents statuts peuvent être modifiés par résolution spéciale.

17.2 Les présents statuts peuvent être modifiés afin:

- (a) de changer la forme juridique de la société;
- (b) de modifier l'objet social;
- (c) de réduire ou d'augmenter le capital social;
- (d) de créer de nouvelles catégories de parts sociales;
- (e) d'ajouter, de modifier ou de supprimer tous droits, privilèges, restrictions et conditions, y compris le droit à des dividendes accumulés, concernant tout ou partie des parts sociales, quelle que soit la catégorie;
- (f) de convertir des parts sociales d'une catégorie en parts sociales des autres catégories;
- (g) d'apporter, de modifier ou de supprimer des restrictions quant à l'émission, à la cession ou au droit de propriété des parts sociales; et
- (h) d'ajouter, de modifier ou de supprimer autrement toute disposition des statuts.

17.3 Lorsqu'il existe plusieurs catégories de parts sociales, sans tenir compte des parts auto-détenues, toute modification des statuts de la société altérant les droits attachés à une catégorie de parts sociales (y compris tout changement apporté à la procédure de modification des droits attachés à une catégorie de parts sociales) nécessite également l'approbation des associés qui détiennent les parts sociales de chacune des catégories concernées par cette modification. L'approbation est donnée par résolution spéciale adoptée séparément par les associés de chacune des catégories de parts sociales visées (et les conditions de majorité et de taux de présence s'appliquent par analogie à une telle résolution spéciale comme elles s'appliquent aux résolutions spéciales des associés).

17.4 Aucun associé ne peut être obligé d'augmenter sa participation dans la société.

17.5 Le changement de la nationalité de la société nécessite l'accord unanime des associés.

Art. 18. Différentes manières dont finit la société.

18.1 La société peut être dissoute par une résolution spéciale.

18.2 Sauf dispositions contraires expresses des présents statuts, la société n'est pas dissoute dans les cas mentionnés dans l'article 1865 du Code civil et la société continuerait dans chacun de ces cas.

Enfin, la comparante agissant comme indiqué ci-avant, a déclaré que la Société dispose d'actifs nets au moins équivalents au capital social, comme il a été prouvé par le bilan de la Société en date des présentes, et que, par conséquent, les parts sociales de la Société ont été libérées.

Le montant approximatif des frais, dépenses et rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élèvent à mille deux cents euros (1.200,00 EUR).

Moi, notaire soussigné ayant connaissance de la langue anglaise, je déclare que le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française à la demande de la comparante, celle-ci, agissant comme indiqué ci-avant, a stipulé qu'en cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera seule foi.

Dont acte, fait et passé à Echternach à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture de l'acte faite à la comparante, celle-ci a déclaré qu'elle comprend la portée et les conséquences et a ensuite signé la présente minute avec moi, notaire.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 04 août 2015. Relation: GAC/2015/6712. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 07 août 2015.

Référence de publication: 2015137388/717.

(150148473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2015.

T.I.N.T. S.A., Transmec International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 67.471.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 26 mai 2015

Monsieur DE BERNARDI Alexis, Monsieur MONTECCHI Danilo, Monsieur MONTECCHI Massimo, Monsieur REGGIORI Robert et Madame RINALDI Mariagrazia sont renommés administrateurs pour une nouvelle période d'un an. Monsieur VEGAS-PIERONI Louis est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2016.

Pour extrait sincère et conforme

TRANSMEC INTERNATIONAL S.A. abrégé T.I.N.T. S.A.

Alexis DE BERNARDI / Robert REGGIORI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2015138574/17.

(150150392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2015.

Akrivos S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2628 Luxembourg, 21, rue des Trévires.

R.C.S. Luxembourg B 90.216.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015138672/9.

(150150599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2015.

**Global Structured Finance, Société à responsabilité limitée,
(anc. Global Structured Finance).**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3/A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 192.632.

In the year two thousand and fifteen,
on the seventeenth day of the month of July.

Before Us Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared

“26 Investments S.A.”, a société anonyme having its registered office at 3/A rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 120962,

here represented by Mr Brendan D. KLAPP, employee, with professional address in Belvaux, Grand Duchy of Luxembourg,

pursuant to a proxy under private seal given to him in Luxembourg, on 16 July 2015.

Said proxy, after been signed “ne varietur” by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for registration purposes.

Said appearing party, being the sole shareholder of “Global Structured Finance” (the "Company"), a société anonyme having its registered office at 3/A rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 192632, and incorporated by deed of the undersigned notary on 05 December 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 3943 on 19 December 2014. The articles of association of the Company have not been amended since its incorporation.

The proxyholder, acting in said capacity, declared and requested the notary to record the following:

1. The sole shareholder of the Company holds all one thousand (1,000) shares in issue in the Company so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

2. The items on which resolutions are to be passed are as follows:

I.) Conversion of the Company’s legal form from a société anonyme into a société à responsabilité limitée;

II.) Change of the corporate object of the Company to be read as follows:

1) The corporate objects of the Company are (i) the acquisition, holding and disposal, in any form, by any means, directly or indirectly, of participations, rights and interests in, and obligations of, Luxembourg and foreign companies or other

entities or enterprises, including the acquisition, holding and disposal of participations in credit institutions, investment firms or any other company providing financial services similar, complementary or ancillary to the services rendered by the Company or by any company held by the Company, and (ii) the acquisition by purchase, subscription or in any other manner and the transfer by sale, exchange or in any other manner of stock, bonds, debentures, notes and other securities or financial instruments of any kind and contracts thereon or related thereto.

2) The Company may borrow in any form and may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt securities.

3) The Company may grant loans (whether subordinated or unsubordinated) or other forms of financing and lend funds (including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities) to companies or other entities of enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs.

4) The Company may also give guarantees and grant security (including up-stream and cross-stream) in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of any companies or other entities or enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

5) In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it considers necessary or useful for the accomplishment and development of its corporate objects.

III.) Restructuring of the issued share capital of the Company by creating ten (10) different classes of shares, namely Class A shares, Class B shares, Class C shares, Class D shares, Class E shares, Class F shares, Class G shares, Class H shares, Class I shares and Class J shares and determining the rights and obligations thereof by amending the articles of association as set forth under item IV.) below and reclassifying all the one thousand (1,000) existing shares of the Company into five hundred and five (505) Class A shares, fifty-five (55) Class B shares, fifty-five (55) Class C shares, fifty-five (55) Class D shares, fifty-five (100) Class E shares, fifty-five (55) Class F shares, fifty-five (55) Class G shares, fifty-five (100) Class H shares, fifty-five (55) Class I shares and fifty-five (55) Class J shares.

IV.) Amendment and restatement of the articles of association of the Company in order to adapt them to the new corporate form of the Company (in particular, but without limitation, to include the amendments pursuant to the items hereabove (corporate form, and issued share capital of the Company)) so as to read as follows:

ARTICLES OF ASSOCIATION

“ **Art. 1. Form and Name.** There is hereby established a company in the form of a société à responsabilité limitée under the name of Global Structured Finance (the “Company”) which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the “Law”), and the present articles of association (the “Articles”).

Art. 2. Registered office. The registered office is in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand-Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of managers.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of managers. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand-Duchy of Luxembourg by a decision of the partners' meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

Art. 4. Corporate object.

4.1. The corporate objects of the Company are (i) the acquisition, holding and disposal, in any form, by any means, directly or indirectly, of participations, rights and interests in, and obligations of, Luxembourg and foreign companies or other entities or enterprises, including the acquisition, holding and disposal of participations in credit institutions, investment firms or any other company providing financial services similar, complementary or ancillary to the services rendered by the Company or by any company held by the Company, and (ii) the acquisition by purchase, subscription or in any other manner and the transfer by sale, exchange or in any other manner of stock, bonds, debentures, notes and other securities or financial instruments of any kind and contracts thereon or related thereto.

4.2. The Company may borrow in any form and may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt securities.

4.3. The Company may grant loans (whether subordinated or unsubordinated) or other forms of financing and lend funds (including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities) to companies or other entities of enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs.

4.4. The Company may also give guarantees and grant security (including up-stream and cross-stream) in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of any companies or other entities or enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

4.5. In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it considers necessary or useful for the accomplishment and development of its corporate objects.

Art. 5. Share capital.

5.1. The subscribed and issued share capital is set at thirty-one thousand Euro (31,000.- EUR) represented by one thousand (1,000) ordinary shares divided into ten (10) classes:

five hundred and five (505) shares of class A (the “Class A shares”);

fifty-five (55) shares of class B (the “Class B shares”);

fifty-five (55) shares of class C (the “Class C shares”);

fifty-five (55) shares of class D (the “Class D shares”);

fifty-five (55) shares of class E (the “Class E shares”);

fifty-five (55) shares of class F (the “Class F shares”);

fifty-five (55) shares of class G (the “Class G shares”);

fifty-five (55) shares of class H (the “Class H shares”);

fifty-five (55) shares of class I (the “Class I shares”); and

fifty-five (55) shares of class J (the “Class J shares”);

in registered form each having a nominal value thirty-one Euro (31.- EUR) and each carrying the same rights and obligations, except where set out otherwise in the Articles.

The Class A shares, the Class B shares, the Class C shares, the Class D shares, the Class E shares, the Class F shares, the Class G shares, the Class H shares, the Class I shares and the Class J shares are collectively referred to as shares and each a share.

5.2. The subscribed share capital may be changed at any time by resolution of the extraordinary general meeting of the partners, deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are in registered form.

6.2. Each share shall be entitled to distributions, whether by way of dividend distribution, share redemption or otherwise, as set out in articles 6 (Shares), 19 (Allocation of Profits) and 20 (Dissolution-Liquidation).

6.3. Vis-à-vis the Company, the Company's shares are indivisible and only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.4. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the partners will not bring the Company to an end.

6.5. The Company shall have power, subject to due observance of the provisions of the Law, to repurchase its own shares.

6.6. In particular, the Company may repurchase its own shares under a share capital reduction through a share repurchase and the subsequent cancellation of the repurchased shares. A share repurchase must be decided upon by the general meeting of the partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

6.7. Each time the general meeting of the partners resolves to reduce the capital through the cancellation of one entire class of shares, such repurchase and subsequent cancellation of a class of shares shall be made in the reverse alphabetical order, i.e. starting with class J.

6.8. In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a class of shares (in the order provided for in this article 6), such class of shares shall give the right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Total Cancellation Amount (as defined below in this article 6 and as determined by the board of managers and approved by the general meeting of the partners) and the holders of shares of the repurchased and cancelled class of shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share (as defined below in this article 6) for each share of the relevant class held by them and cancelled.

6.9. The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of shares in issue in the class of shares to be repurchased and cancelled.

6.10. In these articles, the term Cut-Off Date means the last day of the period covered by the relevant annual or interim accounts. The Total Cancellation Amount shall be an amount equal to the Available Amount (as defined below in this article 6) minus the aggregate amount of preferred dividend pursuant to article 19 that would have been distributed to the holders of the other classes of shares (the Available Amount and the aggregate amount of preferred dividend being both computed by reference to the Cut-Off Date), at the time of the cancellation of the relevant class of shares for the period running until the date of the relevant (interim) accounts, as determined by the board of managers and approved by the general meeting of the partners on the basis of the relevant interim or annual accounts, the cut-off date of such accounts

should be no earlier than 2 months before the date of the repurchase and cancellation of the relevant class of shares (the term Cut-Off Date being construed as referred to in article 72-2 paragraph 1, c) of the law of 10th August 1915 on commercial companies as amended, as follows: «la décision du conseil d'administration ou du directoire, selon le cas, de distribuer un acompte ne peut être prise plus de deux mois après la date à laquelle a été arrêté l'état comptable visé sub a) ci-dessus.»). However, the board of managers may determine and the general meeting of the partners may approve a different amount of Total Cancellation Amount, provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than the Available Amount and lower than the aggregate nominal value of the repurchased shares.

6.11. Upon the repurchase and cancellation of the shares of the relevant class, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

6.12. For the purposes of this article 6, Available Amount shall mean the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) (A) increased by (i) any share premium, capital surplus and other freely distributable reserves; and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of shares to be cancelled, (B) but reduced by (x) any losses (including carried forward losses); and (y) any sums to be placed into nondistributable reserve(s) pursuant to the requirements of the law of 10th August 1915 on commercial companies as amended or the Articles, each time as set out in the relevant interim accounts (without for the avoidance of doubt any double-counting).

Art. 7. Transfer of Shares. If the Company is composed of one single partner, said single partner may transfer freely its shares.

If the Company is composed of several partners, the shares may be transferred freely amongst partners.

In this same scenario, the shares may only be transferred amongst living persons to non-partners with the authorisation of the general meeting of partners representing at least three quarters of the capital.

Art. 8. Formalities. The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal.

Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company in accordance with Article 1690 of the Civil Code.

Art. 9. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a partner. The incapacity, bankruptcy or insolvency or any other similar event affecting the single partner or any of the partners does not put the Company into liquidation.

Art. 10. Managers. The Company is managed and administered by one or several managers, whether partners or not.

Each manager is appointed for a limited or unlimited duration by the single partner or by the general meeting of the partners.

While appointing the manager(s), the single partner or the general meeting of the partners sets their number, the duration of their tenure and, as the case may be, the powers and competence of the managers.

The single partner or, as the case may be, the general meeting of the partners may decide to remove a manager, with or without cause. Each manager may as well resign. The single partner or the partners decide upon the compensation of each manager.

Art. 11. Powers of the managers. The manager(s) have the broadest powers to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation, provided that it falls within the object of the Company. They have the social signature and are empowered to represent the Company in court either as plaintiff or defendant.

The manager(s) may delegate special power or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by the Manager(s).

Art. 12. Events affecting the managers. The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a manager, as well as its resignation or removal for any cause does not put the Company into liquidation.

Creditors, heirs and successors of a manager may in no event have seals affixed on the assets and documents of the Company.

Art. 13. Liabilities of the managers. No manager commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. It is only liable for the performance of its duties.

Art. 14. Representation of the Company. The Company will be bound towards third parties by the sole signature of the manager or in case of plurality of managers, by the joint signature of any two (2) managers or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the board of managers, but only within the limits of such power.

Art. 15. General meetings of partners. If the Company is composed of one single partner, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of partners.

Articles 194 to 196 and 199 of the Law, are not applicable to that situation.

If the Company is composed of several partners, the decisions of the partners are taken in a general meeting of partners or by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the management to the associates by registered mail.

In this latter case, the associates are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Art. 16. Decisions. The decisions of the single partner or of the general meeting of partners, as the case may be, are documented in writing, recorded in a register and kept by the management at the registered office of the Company. The documents evidencing the votes cast in writing as well as the proxies are attached to the minutes.

Art. 17. Financial year. The financial year begins on the first day of January of each year and ends on the thirty-first day of December the same year.

Art. 18. Balance sheet. Each year, on the thirty-first day of December, a general inventory of the assets and liabilities of the Company and a balance-sheet summarizing this inventory will be drawn up. Each partner or his attorney-in-fact carrying a written proxy may obtain at the registered office communication of the said inventory and balance-sheet.

Art. 19. Allocation of profits.

19.1. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

Dividend distributions (whether as final dividends or interim dividends), if and when declared by the general meeting of the partners or the board of managers, as the case may be, out of the profits and reserves available for distribution, including share premium and capital surplus, under the conditions and within the limits laid down in the Law, shall be made as follows:

(a) a preferred dividend equal to 0.25% per year of the nominal value of each share of Class A shares shall be distributed in respect of each Class A shares;

(b) a preferred dividend equal to 0.275% per year of the nominal value of each share of Class B shares shall be distributed in respect of each Class B shares;

(c) a preferred dividend equal to 0.30% per year of the nominal value of each share of Class C shares shall be distributed in respect of each Class C shares;

(d) a preferred dividend equal to 0.325% per year of the nominal value of each share of Class D shares shall be distributed in respect of each Class D shares;

(e) a preferred dividend equal to 0.35% per year of the nominal value of each share of Class E shares shall be distributed in respect of each Class E shares;

(f) a preferred dividend equal to 0.375% per year of the nominal value of each share of Class F shares shall be distributed in respect of each Class F shares;

(g) a preferred dividend equal to 0.40% per year of the nominal value of each share of Class G shares shall be distributed in respect of each Class G shares;

(h) a preferred dividend equal to 0.425% per year of the nominal value of each share of Class H shares shall be distributed in respect of each Class H shares;

(i) a preferred dividend equal to 0.45% per year of the nominal value of each share of Class I shares shall be distributed in respect of each Class I shares; and

(j) a preferred dividend equal to 0.475% per year of the nominal value of each share of Class J shares shall be distributed in respect of each Class J shares; and

(k) the balance of the total distributed amount shall be allocated in its entirety to the holders of the last class, in the reverse alphabetical order (i.e. first Class J shares, then if no Class J shares are in existence, Class I shares and in continuation until only Class A shares are in existence).

19.2. Dividends, when payable, will be distributed at the time and place fixed by the sole manager, or as the case may be, the board of managers, in accordance with the decision of the general meeting of the partners. The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the sole manager or the board of managers of the Company.

19.3. The board of managers may decide to declare and pay interim dividends out of the profits and reserves available for distribution, including share premium and capital surplus, under the conditions and within the limits laid down in the Law, and in accordance with the rules regarding dividend distributions set out in this article 19.

This means that:

(a) first, a preferred surplus distribution of 0.25% of the nominal value of the Class A shares will be distributed to the holders of Class A shares;

(b) then, out of the remaining surplus assets, if any, a preferred surplus distribution of 0.275% of the nominal value of the Class B shares will be distributed to the holders of Class B shares;

(c) then, out of the remaining surplus assets, if any, a preferred surplus distribution of 0.30% of the nominal value of the Class C shares will be distributed to the holders of Class C shares;

(d) then, out of the remaining surplus assets, if any, a preferred surplus distribution of 0.325% of the nominal value of the Class D shares will be distributed to the holders of Class D shares;

(e) then, out of the remaining surplus assets, if any, a preferred surplus distribution of 0.35% of the nominal value of the Class E shares will be distributed to the holders of Class E shares;

(f) then, out of the remaining surplus assets, if any, a preferred surplus distribution of 0.375% of the nominal value of the Class F shares will be distributed to the holders of Class F shares;

(g) then, out of the remaining surplus assets, if any, a preferred surplus distribution of 0.40% of the nominal value of the Class G shares will be distributed to the holders of Class G shares;

(h) then, out of the remaining surplus assets, if any, a preferred surplus distribution of 0.425% of the nominal value of the Class H shares will be distributed to the holders of Class H shares;

(i) then, out of the remaining surplus assets, if any, a preferred surplus distribution of 0.45% of the nominal value of the Class I shares will be distributed to the holders of Class I shares;

(j) then, out of the remaining surplus assets, if any, a preferred surplus distribution of 0.475% of the nominal value of the Class J shares will be distributed to the holders of Class J shares.

Art. 20. Dissolution - Liquidation.

20.1. Upon the dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, whether partners or not, appointed by the partner(s) who will determine their powers and remuneration.

20.2. Under the liquidation of the Company, the surplus assets of the Company available for distribution among the partners shall be distributed in the following order and in the following manner, by way of advance payments or after payment (or provisions, as the case may be) of the Company's liabilities:

(i) first, each partner shall receive an amount equal to the nominal value of its shares; and

(ii) second, the balance of the surplus assets of the Company shall be distributed in accordance with article 19.

Art. 21. Matters not provided. All matters not specifically governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Law.”

V.) Confirmation of the appointment of Mr Jean-Pierre Verlaine, residing professionally at 3/A rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg as sole manager of the Company until the annual general meeting approving the annual accounts for the financial year ending on 31st December 2015;

VI.) Confirmation and acceptance of the resignation of “Engelwood Management & Consulting”, with registered office at 3/A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, as auditor of the Company.

Thereafter the following resolutions have been passed:

First resolution

The sole shareholder of the Company resolved to convert the Company's form from a société anonyme into a société à responsabilité limitée.

Second resolution

The sole partner of the Company resolved to change the corporate object of the Company as provided for in item II.) of the above agenda.

Third resolution

The sole partner of the Company resolved to restructure the issued share capital of the Company by creating ten (10) different classes of shares, namely Class A shares, Class B shares, Class C shares, Class D shares, Class E shares, Class F shares, Class G shares, Class H shares, Class I shares and Class J shares and determining the rights and obligations thereof by amending the articles of association as set forth under item III.) of the above agenda and to reclassify all the one thousand (1,000) existing shares of the Company into five hundred and five (505) Class A shares, fifty-five (55) Class B shares, fifty-five (55) Class C shares, fifty-five (55) Class D shares, fifty-five (55) Class E shares, fifty-five (55) Class F shares, fifty-five (55) Class G shares, fifty-five (55) Class H shares, fifty-five (55) Class I shares and fifty-five (55) Class J shares.

Fourth resolution

The sole partner of the Company resolved to amend and restate the articles of association of the Company in order to adapt them to the new corporate form of the Company (in particular, but without limitation, to include the amendments pursuant to the items hereabove (corporate form and issued share capital of the Company)), substantially in the form as set forth in item IV.) of the agenda.

Fifth resolution

The sole partner of the Company resolved to confirm the appointment of Mr Jean-Pierre Verlaine, residing professionally at 3/A rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg as sole manager of the Company until the annual general meeting approving the annual accounts for the financial year ending on 31st December 2015.

Sixth resolution

The sole partner of the Company resolved to confirm and to accept the resignation of “Engelwood Management & Consulting”, with registered office at 3/A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, as auditor of the Company and to grant it full discharge for the accomplishment of its duties as auditor of the Company up to this date.

There being no further items on the agenda, the meeting was thereupon closed.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or changes in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation. At the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Done in Belvaux, Grand Duchy of Luxembourg, in the premises of the undersigned notary, on the day beforementioned

After reading these minutes the proxyholder of the appearing party signed together with Us notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze,

le dix-sept juillet.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

“26 Investments S.A.”, société anonyme ayant son siège social au 3/A rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 120962

ici représentée par:

Monsieur Brendan D. KLAPP, employé privé, avec adresse professionnelle à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui donnée à Luxembourg, le 16 juillet 2015.

Laquelle procuration, signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Laquelle partie comparante prénommée, étant l'actionnaire unique de la société «Global Structured Finance» (la «Société»), une société anonyme ayant son siège social au 3/A rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 192632, et constituée par acte notarié du notaire soussigné en date du 05 décembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3943 du 19 décembre 2014. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis sa constitution.

Le mandataire, agissant ès-dites qualités, a déclaré et requis le Notaire d'acter ce qui suit:

1. L'actionnaire unique de la Société détient toutes les mille (1'000) actions émises par la Société de sorte que les décisions peuvent être valablement prises sur tous les points portés à l'ordre du jour.

2. Les points sur lesquels des résolutions doivent être prises sont les suivants:

I.) Conversion de la forme juridique de la Société d'une société anonyme en une société à responsabilité limitée;

II.) Modification de l'objet social de la Société de la manière suivante:

1. La Société a pour objet social (i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit et par tous les moyens, directement ou indirectement, de participations, droits et intérêts, et obligations dans des sociétés ou autres entités ou entreprises, luxembourgeoises et étrangères, y compris l'acquisition, la détention et la cession de participations dans des établissements de crédit, des entreprises d'investissement ou tout autre société fournissant des services financiers similaires, complémentaires ou subsidiaires aux services rendus par la Société ou tout autre société détenue par la Société, et (ii) l'acquisition par achat, souscription ou de tout autre manière et le transfert par vente, échange ou de tout autre manière de titres, obligations, certificats de créances, de billets et autres valeurs mobilières ou instruments financiers de toutes espèces et les contrats connexes ou y afférents.

2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission de titres de créances, obligations et créances et autres titres représentatifs de dette.

3. La Société peut accorder des prêts (subordonnés ou non subordonnés) ou d'autres formes de financement et prêter des fonds (y compris ceux résultant des emprunts et/ou des titres représentatifs de dette) à des sociétés ou autres entités ou entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société.

4. La Société peut également consentir des garanties et des suretés (y compris verticalement ou horizontalement) au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations des sociétés ou autres entités ou entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges ou créer toutes suretés sur tout ou partie de ses avoirs.

5. De manière générale, la Société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaires ou utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet social.

III.) Restructuration du capital social émis de la Société par la création de dix (10) classes de part sociale différentes, à savoir les Parts sociales de Classe A, les Parts sociales de Classe B, les Parts sociales de Classe C, les Parts sociales de Classe D, les Parts sociales de Classe E, les Parts sociales de Classe F, les Parts sociales de Classe G, les Parts sociales de Classe H, les Parts sociales de Classe I et les Parts sociales de Classe J, et détermination des droits et obligations s'y rapportant en modifiant les statuts tels qu'ils figurent sous le point IV.) ci-dessous et reclassification de toutes les mille (1000) parts sociales existantes de la Société en cinq cent cinq Parts sociales de Classe A, cinquante-cinq Parts sociales de Classe B, cinquante-cinq Parts sociales de Classe C, cinquante-cinq Parts sociales de Classe D, cinquante-cinq Parts sociales de Classe E, cinquante-cinq Parts sociales de Classe F, cinquante-cinq Parts sociales de Classe G, cinquante-cinq Parts sociales de Classe H, cinquante-cinq Parts sociales de Classe I et cinquante-cinq Parts sociales de Classe J.

IV.) Modification et refonte des statuts de la Société afin de les adapter à la nouvelle forme juridique de la Société (en particulier, mais sans limitation, afin d'y inclure les modifications relatives aux points énoncés ci-dessus (la forme juridique et le capital social de la Société)) de sorte qu'ils se lisent comme suit:

STATUTS

« **Art. 1^{er}. Forme et Dénomination.** Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée sous le nom de Global Structured Finance (la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi») et les présents statuts (les «Statuts»).

Art. 2. Siège social. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

Par simple décision du conseil de gérance, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil de gérance à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée des associés.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. Durée. La Société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. Objet social.

4.1 La Société a pour objet social (i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit et par tous les moyens, directement ou indirectement, de participations, droits et intérêts, et obligations dans des sociétés ou autres entités ou entreprises, luxembourgeoises et étrangères, y compris l'acquisition, la détention et la cession de participations dans des établissements de crédit, des entreprises d'investissement ou tout autre société fournissant des services financiers similaires, complémentaires ou subsidiaires aux services rendus par la Société ou tout autre société détenue par la Société, et (ii) l'acquisition par achat, souscription ou de tout autre manière et le transfert par vente, échange ou de tout autre manière de titres, obligations, certificats de créances, de billets et autres valeurs mobilières ou instruments financiers de toutes espèces et les contrats connexes ou y afférents.

4.2 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission de titres de créances, obligations et créances et autres titres représentatifs de dette.

4.3 La Société peut accorder des prêts (subordonnés ou non subordonnés) ou d'autres formes de financement et prêter des fonds (y compris ceux résultant des emprunts et/ou des titres représentatifs de dette) à des sociétés ou autres entités ou entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société.

4.4 La Société peut également consentir des garanties et des suretés (y compris verticalement ou horizontalement) au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations des sociétés ou autres entités ou entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges ou créer toutes suretés sur tout ou partie de ses avoirs.

4.5 De manière générale, la Société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaires ou utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet social.

Art. 5. Capital social.

5.1. Le capital social souscrit est fixé à la somme de trente et un mille euro (31'000.- EUR), représenté par mille (1'000) parts sociales divisé en dix (10) classes:

cinq cent cinq (505) parts sociales de classe A (les «Parts de Classe A»);
cinquante-cinq (55) parts sociales de classe B (les «Parts de Classe B»);
cinquante-cinq (55) parts sociales de classe C (les «Parts de Classe C»);
cinquante-cinq (55) parts sociales de classe D (les «Parts de Classe D»);
cinquante-cinq (55) parts sociales de classe E (les «Parts de Classe E»);
cinquante-cinq (55) parts sociales de classe F (les «Parts de Classe F»);
cinquante-cinq (55) parts sociales de classe G (les «Parts de Classe G»);
cinquante-cinq (55) parts sociales de classe H (les «Parts de Classe H»);
cinquante-cinq (55) parts sociales de classe I (les «Parts de Classe I»)
et cinquante-cinq (55) parts sociales de classe J (les «Parts de Classe J»),

sous forme nominative ayant une valeur nominale de trente et un euros (31.- EUR) chacune, et portant les mêmes droits et obligations, sauf stipulation contraire des présents Statuts.

Les Parts de Classe A, les Parts de Classe B, les Parts de Classe C, les Parts de Classe D, les Parts de Classe E, les Parts de Classe F, les Parts de Classe G, les Parts de Classe H, les Parts de Classe I et les Parts de Classe J seront ci-après collectivement désignées comme les parts sociales et individuellement comme une part sociale.

5.2. Le capital social souscrit pourra à tout moment être modifié en vertu d'une résolution de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modifications des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont sous forme nominatives.

6.2 Chaque part sociale ouvre droit à recevoir des distributions, qu'il s'agisse de distributions de dividendes, de rachat de parts sociales ou autres, tel que stipulé dans les articles 6 (Parts sociales), 19 (Affectation des bénéfiques) et 20 (Dissolution et liquidation).

6.3 Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les cotitulaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

6.4 Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé unique unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

6.5 La Société pourra, dans le respect des dispositions de la Loi, racheter ses propres parts sociales.

6.6 La Société ne pourra racheter ses propres parts sociales que dans le cadre d'une réduction de capital social avec rachat de parts sociales suivi de l'annulation des parts sociales rachetées. Un rachat de parts sociales doit faire l'objet d'une décision de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

6.7 Chaque fois que l'assemblée générale des associés décidera de la réduction de capital social au moyen de l'annulation d'une classe entière de parts sociales, un tel rachat et l'annulation subséquente d'une classe de parts sociales sera opéré dans l'ordre alphabétique inversé, à savoir en commençant par la classe J.

6.8 Dans le cas d'une réduction de capital social effectuée au moyen du rachat et de l'annulation d'une classe de de parts sociales (selon l'ordre indiqué dans le présent article 6), ladite classe de parts sociales confèrera le droit à ses titulaires à une fraction proportionnelle à leur participation dans ladite classe du Montant d'Annulation Total (tel que ce terme est défini plus bas dans le présent article 6, et tel que déterminé par le conseil de gérance et approuvé par l'assemblée générale des associés) et les titulaires de parts sociales appartenant à la classe de parts sociales rachetées ou annulées recevront de la part de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par part sociale (tel que ce terme est défini plus bas dans le présent article 6) pour chaque part sociale de la classe concernée détenue par eux et annulée.

6.9 La Valeur d'Annulation par part sociale est obtenue en divisant le Montant d'Annulation Total par le nombre de parts sociales émises dans la classe de parts sociales devant être rachetées et annulées.

6.10 Dans ces statuts, le terme Date de Clôture désigne le dernier jour de la période couverte par les comptes annuels ou intérimaires correspondants. Le Montant d'Annulation Total sera égal au Montant Disponible (tel que ce terme est défini plus bas dans le présent article 6) moins le montant total du dividende préférentiel, conformément à l'article 19, qui aurait été distribué aux détenteurs d'autres classes de parts sociales (le Montant Disponible et le montant total du dividende préférentiel sont tous les deux calculés par référence à la Date de Clôture), au moment de l'annulation de la classe de parts sociales concernée pour la période allant jusqu'à la date des comptes (intérimaires) correspondants, tel que déterminé par le conseil de gérance et approuvé par l'assemblée générale des associés sur la base des comptes annuels ou intérimaires concernés, la Date de Clôture desdits comptes ne devant pas dater de plus de deux mois avant la date du rachat et de l'annulation de la/des classe(s) de parts sociales concernée(s) (le terme Date de Clôture étant interprété tel qu'il y est fait référence à l'article 72-2 paragraphe 1. c) de la Loi tel que reproduit ci-après: «la décision du conseil d'administration ou du directoire, selon le cas, de distribuer un acompte ne peut être prise plus de deux mois après la date à laquelle a été arrêté l'état comptable visé sub a) ci-dessus.»). Le conseil de gérance peut déterminer, et l'assemblée générale des associés peut approuver un Montant d'Annulation Total différent, à condition toutefois que ce dernier ne soit jamais supérieur au Montant Disponible ni inférieur à la valeur nominale totale des parts sociales rachetées.

6.11 Lors du rachat et de l'annulation des parts sociales de la classe concernée, la Valeur d'Annulation par Parts sociale sera due et devra être payée par la Société.

6.12 Dans le cadre du présent article 6, Montant Disponible désigne le montant total des bénéfices nets de la Société (y inclus les bénéfices reportés) (A) augmenté de (i) toute prime d'émission, tout capital surplus et toutes autres réserves librement distribuables, et (ii) selon le cas, du montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale relatifs à la classe de parts sociales devant être annulée, (B) mais diminué (x) de toutes les pertes (y compris les pertes reportées) et (y) de toutes sommes devant être placées dans une/des réserve(s) non-distribuable(s) conformément aux dispositions de la Loi ou des Statuts, selon les informations contenues dans les comptes intermédiaires concernés (en évitant tout doublecomptage).

Art. 7. Cession de parts. Si la Société est composée d'un associé unique, ledit associé unique peut librement céder ses parts.

Si la Société est composée d'une pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Dans ce même scénario, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Formalités. La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 9. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé. L'interdiction, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 10. Les gérants. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés.

Le ou les gérants sont nommés avec ou sans limitation de durée par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés.

Lors de la nomination du ou des gérants, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions des différents gérants.

L'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale des associés pourra décider la révocation d'un gérant, sans qu'il soit nécessaire d'en indiquer les motifs. Chaque gérant peut pareillement se démettre de ses fonctions. L'associé unique ou les associés décideront de la rémunération de chaque gérant.

Art. 11. Pouvoirs des gérants. Le(s) Gérant(s) a(ont) les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations, à condition qu'elles rentrent dans l'objet de la Société. Il(s) a(ont) la signature sociale et le pouvoir de représenter la Société en justice soit en demandant soit en défendant.

Le(s) Gérant(s) peu(ven)t déléguer des pouvoirs spécifiques ou des procurations ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents choisis par le(s) Gérant(s).

Art. 12. Événements atteignant les gérants. Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout événement similaire affectant le gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Les créanciers, héritiers et ayants-cause d'un gérant ne peuvent en aucun cas faire apposer les scellés sur les biens et documents de la Société.

Art. 13. Responsabilité des gérants. Le gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 14. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la seule signature du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants par la signature conjointe de deux (2) gérants ou par la signature conjointe ou la signature individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature a été délégué par la gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 15. Assemblées générales des associés. Lorsque la Société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés. Dans ces cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la Loi ne sont pas applicables.

En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives sont prises lors d'une assemblée générale des associés ou par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par la gérance aux associés par lettre recommandée.

Dans ce dernier cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 16. Décisions. Les décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas, seront établies par écrit et consignées dans un registre tenu par la gérance au siège social. Les pièces constatant les votes des associés, ainsi que les procurations seront annexées aux décisions écrites.

Art. 17. Année sociale. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et finit le trente et un décembre de la même année.

Art. 18. Bilan. Chaque année, le trente et un décembre, il sera dressé un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire.

Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

Art. 19. Répartition des bénéfices.

19.1. Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la Société est affecté à l'établissement de la réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Les distributions de dividendes (qu'il s'agisse des dividendes de clôture ou des dividendes intérimaires), une fois déclarées par l'assemblée générale des associés ou le conseil de gérance selon le cas, prises sur les bénéfices et réserves disponibles à la distribution, y inclus la prime d'émission et le capital surplus, seront effectuées de la manière suivante, dans le respect des conditions et dans les limites déterminées par la Loi:

(a) un dividende préférentiel égal à 0,25% par an de la valeur nominale de chaque part sociale des Parts de Classe A sera distribué pour chaque part sociale de Classe A;

(b) un dividende préférentiel égal à 0,275% par an de la valeur nominale de chaque part sociale des Parts de Classe B sera distribué pour chaque part sociale de Classe B;

(c) un dividende préférentiel égal à 0,30% par an de la valeur nominale de chaque part sociale des Parts de Classe C sera distribué pour chaque part sociale des Parts de Classe C;

(d) un dividende préférentiel égal à 0,325% par an de la valeur nominale de chaque part sociale des Parts de Classe D sera distribué pour chaque part sociale des Parts de Classe D;

(e) un dividende préférentiel égal à 0,35% par an de la valeur nominale de chaque part sociale des Parts de Classe E sera distribué pour chaque part sociale des Parts de Classe E;

(f) un dividende préférentiel égal à 0,375% par an de la valeur nominale de chaque part sociale des Parts de Classe F sera distribué pour chaque part sociale des Parts de Classe F;

(g) un dividende préférentiel égal à 0,40% par an de la valeur nominale de chaque part sociale des Parts de Classe G sera distribué pour chaque part sociale des Parts de Classe G;

(h) un dividende préférentiel égal à 0,425% par an de la valeur nominale de chaque part sociale des Parts de Classe H sera distribué pour chaque part sociale des Parts de Classe H;

(i) un dividende préférentiel égal à 0,45% par an de la valeur nominale de chaque part sociale des Parts de Classe I sera distribué pour chaque part sociale des Parts de Classe I;

(j) un dividende préférentiel égal à 0,475% par an de la valeur nominale de chaque part sociale des Parts de Classe J sera distribué pour chaque part sociale des Parts de Classe J; et

(k) le solde du montant total distribué sera intégralement attribué aux détenteurs de la dernière classe de parts sociales dans l'ordre numérique inversé (soit, d'abord aux Parts de Classe J, puis, s'il n'existe pas de Parts de Classe J, aux Parts de Classe I et ainsi jusqu'à ce qu'il ne reste plus que des Parts de Classe A).

19.2 Les dividendes devront être payés au lieu et place déterminés par le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance conformément à la décision de l'assemblée générale des associés. Les dividendes peuvent être payés en euro ou en toute autre devise choisie par le gérant unique ou le conseil de gérance de la Société.

19.3 Le conseil de gérance pourra décider de déclarer et de payer des dividendes intérimaires pris sur les bénéfices et réserves distribuables disponibles pour la distribution, y inclus la prime d'émission et le capital surplus, dans les conditions et les limites déterminées par la Loi et conformément aux règles de distribution des dividendes établies dans le présent article 19.

Cela signifie que:

(a) tout d'abord, une distribution de surplus privilégié de 0,25% de la valeur nominale des Parts de Classe A sera distribué aux détenteurs de Parts de Classe A;

(b) puis, des actifs restants disponibles, le cas échéant, un surplus privilégié de 0,275% de la valeur nominale des Parts de Classe B sera distribué aux porteurs de Parts de Classe B;

(c) puis, des actifs restants disponibles, le cas échéant, un surplus privilégié de 0,30% de la valeur nominale des Parts de Classe C sera distribué aux porteurs de Parts de Classe C;

(d) puis, des actifs restants disponibles, le cas échéant, un surplus privilégié de 0,325% de la valeur nominale des Parts de Classe D sera distribué aux porteurs de Parts de Classe D;

(e) puis, des actifs restants disponibles, le cas échéant, un surplus privilégié de 0,35% de la valeur nominale des Parts de Classe E sera distribué aux porteurs de Parts de Classe E;

(f) puis, des actifs restants disponibles, le cas échéant, un surplus privilégié de 0,375% de la valeur nominale des Parts de Classe F sera distribué aux porteurs de Parts de Classe F;

(g) puis, des actifs restants disponibles, le cas échéant, un surplus privilégié de 0,40% de la valeur nominale des Parts de Classe G sera distribué aux porteurs de Parts de Classe G;

(h) puis, des actifs restants disponibles, le cas échéant, un surplus privilégié de 0,425% de la valeur nominale des Parts de Classe H sera distribué aux porteurs de Parts de Classe H;

(i) puis, des actifs restants disponibles, le cas échéant, un surplus privilégié de 0,45% de la valeur nominale des Parts de Classe I sera distribué aux porteurs de Parts de Classe I;

(j) puis, des actifs restants disponibles, le cas échéant, un surplus privilégié de 0,475% de la valeur nominale des Parts de Classe J sera distribué aux porteurs de Parts de Classe J.

Art. 20. Dissolution - Liquidation.

17.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leur rémunération.

17.2 Lors de la liquidation de la Société, les actifs restants de la Société disponibles pour la distribution entre associés seront distribués dans l'ordre et selon les modalités suivants, par des versements d'acomptes ou des paiements effectués a posteriori (ou des provisions, selon le cas) des dettes de la Société:

(i) dans un premier temps, chaque associé recevra un montant égal à la valeur nominale de ses parts sociales; et

(ii) dans un second temps, le solde des actifs restants de la Société sera distribué conformément à l'article 19.

Art. 21. Dispositions générales. Toutes les matières qui seraient pas régies par les présents statuts seraient régies conformément à la Loi.»

V.) Confirmation de la nomination de Monsieur Jean-Pierre Verlaine, résidant professionnellement au 3/A rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg en tant que gérant unique de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes annuels pour l'année sociale terminant le 31 décembre 2015.

VI.) Confirmation et acceptation de la démission de «Engelwood Management & Consulting», avec siège social au 3/A rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg, en tant que commissaire aux comptes de la Société.

Les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

L'actionnaire unique de la Société a décidé de convertir la forme juridique de la Société d'une société anonyme en celle d'une société à responsabilité limitée.

Deuxième résolution

L'associé unique de la Société a décidé de changer l'objet social de la Société tel que prévu au point II.) de l'ordre du jour ci-dessus.

Troisième résolution

L'associé unique de la Société a décidé de restructurer le capital social de la Société en créant dix (10) classes de part sociale différentes, à savoir les Parts sociales de Classe A, les Parts sociales de Classe B, les Parts sociales de Classe C, les Parts sociales de Classe D, les Parts sociales de Classe E, les Parts sociales de Classe F, les Parts sociales de Classe G, les Parts sociales de Classe H, les Parts sociales de Classe I et les Parts sociales de Classe J, et détermination des droits et obligations s'y rapportant en modifiant les statuts tels qu'ils figurent sous le point III.) de l'ordre du jour ci-dessus et de reclassifier toutes les mille (1.000) parts sociales existantes de la Société en cinq cent cinq (505) Parts sociales de Classe A, cinquante-cinq parts (55) Parts sociales de Classe B, cinquante-cinq (55) Parts sociales de Classe C, cinquante-cinq (55) Parts sociales de Classe D, cinquante-cinq (55) Parts sociales de Classe E, cinquante-cinq (55) Parts sociales de Classe F, cinquante-cinq (55) Parts sociales de Classe G, cinquante-cinq (55) Parts sociales de Classe H, cinquante-cinq (55) Parts sociales de Classe I et cinquante-cinq (55) Parts sociales de Classe J.

Quatrième résolution

L'associé unique de la Société a décidé de modifier et de refondre les statuts de la Société en vue de les adapter à la nouvelle forme sociale de la Société (en particulier, mais sans limitation, en vue d'inclure les modifications résultant des points ci-dessus (forme sociale et capital social de la Société)), substantiellement en la forme figurant au point IV.) de l'ordre du jour.

Cinquième résolution

L'associé unique de la Société a décidé de confirmer la nomination de Monsieur Jean-Pierre Verlaine, ayant résidence professionnelle 3/A rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg en tant que gérant unique de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes annuels pour l'année sociale se terminant le 31 décembre 2015.

Sixième résolution

L'associé unique de la Société a décidé de confirmer et d'accepter la démission de «Engelwood Management & Consulting» en tant que commissaire de la Société et de donner décharge pleine et entière pour l'accomplissement de son mandat et de ses obligations en tant que commissaire de la Société jusqu'à la date de ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de cet acte s'élèvent approximativement à la somme de mille euros.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le même mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: B. D. KLAPP, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 20 juillet 2015. Relation: EAC/2015/16999. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2015137334/654.

(150149341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2015.

Murosa Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 190.000,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 184.882.

In the year two thousand and fifteen, on the thirty-first of July.

Before the undersigned Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

- KCK-FHN, Ltd., a company incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, registered under number 00289568 ("KCK"),

here represented by Ambroise Foerster, having his professional address at 37A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

- CONSTELLATION VENTURE CAPITAL III, L.P., a limited partnership organised under the laws of the State of Delaware and having its principal place of business at c/o Highbridge Principal Strategies, LLC, 40 West 57th Street, 33rd floor, New York, NY 10019 ("CVC III LP"),

here represented by Ambroise Foerster, having his professional address at 37A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

- CONSTELLATION VENTURE CAPITAL III (EF), L.P., a limited partnership organised under the laws of the State of Delaware and having its principal place of business at c/o Highbridge Principal Strategies, LLC, 40 West 57th Street, 33rd floor, New York, NY 10019 ("CVC III (EF) LP"),

here represented by Ambroise Foerster, having his professional address at 37A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

- CVC III OFFSHORE BLOCKER, Inc., a corporation incorporated under the laws of the State of Delaware and having its principal place of business at c/o Highbridge Principal Strategies, LLC, 40 West 57th Street, 33rd floor, New York, NY 10019, United States of America ("CVC III OFFSHORE"),

here represented by Ambroise Foerster, having his professional address at 37A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said powers of attorney, initialed ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary, shall remain annexed to this deed for registration purposes.

Such appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing parties are the shareholders (the "Shareholders") holding all the issued shares representing the entire share capital of Murosa Development S.à r.l., a private limited liability company established and existing under Luxembourg

law, having its registered office at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 184882, incorporated by a deed of Maître Marc LECUIT, notary residing at Beringen/Mersch, Grand-Duchy of Luxembourg, dated 20 February 2014 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations no 1150 of 7 May 2014 and whose articles of association have been amended for the last time on 31 July 2015 by deed of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Company").

II. The Company's share capital is set at one hundred forty-five thousand four hundred four US dollars and forty-four cents (USD 145,404.44) represented by seven hundred sixty-five thousand two hundred eighty-six (765,286) class A shares, seven hundred sixty-five thousand two hundred eighty-six (765,286) class B shares, seven hundred sixty-five thousand two hundred eighty-six (765,286) class C shares, seven hundred sixty-five thousand two hundred eighty-six (765,286) class D shares, seven hundred sixty-five thousand two hundred eighty-six (765,286) class E shares, seven hundred sixty-five thousand two hundred eighty-six (765,286) class F shares, seven hundred sixty-five thousand two hundred eighty-six (765,286) class G shares, seven hundred sixty-five thousand two hundred eighty-six (765,286) class H shares, seven hundred sixty-five thousand two hundred eighty-six (765,286) class I shares and seven million six hundred fifty-two thousand eight hundred seventy (7,652,870) class J shares each having a nominal value of one US cent (USD 0.01) each, fully paid-up.

III. The agenda of the meeting is as follows:

i. increase of the share capital of the Company by an amount of forty-four thousand, five hundred ninety-five US dollars and fifty-six cents (USD 44,595.56) by the issuance of two hundred thirty-four thousand seven hundred fourteen (234,714) Class A shares, two hundred thirty-four thousand seven hundred fourteen (234,714) Class B shares, two hundred thirty-four thousand seven hundred fourteen (234,714) Class C shares, two hundred thirty-four thousand seven hundred fourteen (234,714) Class D shares, two hundred thirty-four thousand seven hundred fourteen (234,714) Class E Shares, two hundred thirty-four thousand seven hundred fourteen (234,714) Class F Shares, two hundred thirty-four thousand seven hundred fourteen (234,714) Class G Shares, two hundred thirty-four thousand seven hundred fourteen (234,714) Class H Shares, two hundred thirty-four thousand seven hundred fourteen (234,714) Class I Shares and two million three hundred forty-seven thousand one hundred thirty (2,347,130) Class J Shares together with a share premium allocation amounting to three million eight hundred sixteen thousand three hundred forty-six US dollars and ninety-nine cents (USD 3,816,346.99), and relevant subscriptions;

ii. amendment of the article 6 of the articles of association of the Company to reflect the above share capital increase;

iii. powers and authorizations; and

iv. miscellaneous.

IV. The Shareholders then adopted the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolved to increase the share capital of the Company by an amount of forty-four thousand, five hundred ninety-five US dollars and fifty-six cents (USD 44,595.56), in order to bring its current amount one hundred forty-five thousand four hundred four US dollars and forty-four cents (USD 145,404.44) to an amount of one hundred ninety thousand US dollars (USD 190,000) by way of creation and issue of two hundred thirty-four thousand seven hundred fourteen (234,714) Class A shares, two hundred thirty-four thousand seven hundred fourteen (234,714) Class B shares, two hundred thirty-four thousand seven hundred fourteen (234,714) Class C shares, two hundred thirty-four thousand seven hundred fourteen (234,714) Class D shares, two hundred thirty-four thousand seven hundred fourteen (234,714) Class E Shares, two hundred thirty-four thousand seven hundred fourteen (234,714) Class F Shares, two hundred thirty-four thousand seven hundred fourteen (234,714) Class G Shares, two hundred thirty-four thousand seven hundred fourteen (234,714) Class H Shares, two hundred thirty-four thousand seven hundred fourteen (234,714) Class I Shares and two million three hundred forty-seven thousand one hundred thirty (2,347,130) Class J Shares, all having a nominal value of one US cent (USD 0.01) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

CVC III LP declared to subscribe for one hundred fifty-seven thousand two hundred ninety (157,290) Class A shares, one hundred fifty-seven thousand two hundred ninety (157,290) Class B shares, one hundred fifty-seven thousand two hundred ninety (157,290) Class C shares, one hundred fifty-seven thousand two hundred ninety (157,290) Class D shares, one hundred fifty-seven thousand two hundred ninety (157,290) Class E Shares, one hundred fifty-seven thousand two hundred ninety (157,290) Class F Shares, one hundred fifty-seven thousand two hundred ninety (157,290) Class G Shares, one hundred fifty-seven thousand two hundred ninety (157,290) Class H Shares, one hundred fifty-seven thousand two hundred ninety (157,290) Class I Shares and one million five hundred seventy-two thousand nine hundred (1,572,900) Class J Shares newly issued by the Company and having a nominal value of one US cent (USD 0.01) each, and to have them fully paid-up by way of a contribution in kind consisting in one hundred sixteen point nine thousand six hundred ninety four (116.9694) shares in the capital of CVC III HIBERNIA BLOCKER, LLC., a limited liability company organised under the laws of the state of Delaware and having its registered office at 40 West 57th Street, New York, NY 10019,

United States of America ("CVC Blocker") held by CVC III LP, having a value of two million five hundred eighty-seven thousand three hundred sixty-two US Dollars and thirty-three (USD 2,587,362.33) to be allocated as follows:

- twenty-nine thousand eight hundred eighty-five US dollars and ten cents (USD 29,885.10) is to be allocated to the share capital of the Company; and

- two million, five hundred fifty-seven thousand, four hundred seventy-seven US dollars and twenty-three cents (USD 2,557,477.23) is to be allocated to the share premium reserve account of the Company.

The proof of the existence and of the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.

CVC III (EF) LP declared to subscribe for fifty-seven thousand four hundred eighty-one (57,481) Class A shares, fifty-seven thousand four hundred eighty-one (57,481) Class B shares, fifty-seven thousand four hundred eighty-one (57,481) Class C shares, fifty-seven thousand four hundred eighty-one (57,481) Class D shares, fifty-seven thousand four hundred eighty-one (57,481) Class E Shares, fifty-seven thousand four hundred eighty-one (57,481) Class F Shares, fifty-seven thousand four hundred eighty-one (57,481) Class G Shares, fifty-seven thousand four hundred eighty-one (57,481) Class H Shares, fifty-seven thousand four hundred eighty-one (57,481) Class I Shares and five hundred seventy-four thousand eight hundred seven (574,807) Class J Shares newly issued by the Company and having a nominal value of one US cent (USD 0.01) each, and to have them fully paid-up by way of a contribution in kind consisting in forty two point seven thousand four hundred fifty-eight (42.7458) shares in the capital of CVC Blocker held by CVC III (EF) LP, having a value of nine hundred forty-five thousand five hundred thirty-six US Dollars and eighty-four cents (USD 945,536.84) to be allocated as follows:

- ten thousand nine hundred twenty-one US dollars and thirty-six cents (USD 10,921.36) is to be allocated to the share capital of the Company; and

- nine hundred thirty-four thousand six hundred fifteen US dollars and forty-eight cents (USD 934,615.48) is to be allocated to the share premium reserve account of the Company.

The proof of the existence and of the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.

CVC III OFFSHORE declared to subscribe for nineteen thousand nine hundred forty-three (19,943) Class A shares, nineteen thousand nine hundred forty-three (19,943) Class B shares, nineteen thousand nine hundred forty-three (19,943) Class C shares, nineteen thousand nine hundred forty-three (19,943) Class D shares, nineteen thousand nine hundred forty-three (19,943) Class E Shares, nineteen thousand nine hundred forty-three (19,943) Class F Shares, nineteen thousand nine hundred forty-three (19,943) Class G Shares, nineteen thousand nine hundred forty-three (19,943) Class H Shares, nineteen thousand nine hundred forty-three (19,943) Class I Shares and one hundred ninety-nine thousand four hundred twenty-three (199,423) Class J Shares newly issued by the Company and having a nominal value of one US cent (USD 0.01) each, and to have them fully paid-up by way of a contribution in kind consisting in fourteen point eight thousand three hundred two (14.8302) shares in the capital of CVC Blocker held by CVC III OFFSHORE, having a value three hundred twenty eight fourth-three US Dollars and thirty-eight cents (USD 328,043.38) to be allocated as follows:

- three thousand, seven hundred eighty-nine US dollars and ten cents (USD 3,789.10) is to be allocated to the share capital of the Company; and

- three hundred twenty-four thousand, two hundred fifty-four US dollars and twenty-eight cents (USD 324,254.28) is to be allocated to the share premium reserve account of the Company.

The proof of the existence and of the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.

The Shareholders then resolved to approve and accept the subscriptions and the contributions in kind made by CVC III LP, CVC III (EF) LP and CVC III OFFSHORE, prenamed.

As a result of the above resolution, the nineteen million (19,000,000) shares of the Company are held at the date hereof as follows:

Classes of Shares	KCK-FHN Ltd.	CONSTELLATION VENTURE CAPITAL III, L.P.	CONSTELLATION VENTURE CAPITAL III (EF), L.P.	CVC III OFFSHORE BLOCKER, Inc.	Total
Class A Shares	709,507	194,670	71,141	24,682	1,000,000
Class B Shares	709,507	194,670	71,141	24,682	1,000,000
Class C Shares	709,507	194,670	71,141	24,682	1,000,000
Class D Shares	709,507	194,670	71,141	24,682	1,000,000
Class E Shares	709,507	194,670	71,141	24,682	1,000,000
Class F Shares	709,507	194,670	71,141	24,682	1,000,000
Class G Shares	709,507	194,670	71,141	24,682	1,000,000
Class H Shares	709,507	194,670	71,141	24,682	1,000,000
Class I Shares	709,507	194,670	71,141	24,682	1,000,000
Class J Shares	7,095,075	1,946,699	711,410	246,816	10,000,000
Total	13,480,638	3,698,729	1,351,679	468,954	19,000,000

Second resolution

The Shareholders then resolved to amend article 6, paragraph 1 of the articles of association of the Company (the "Articles") to reflect the above resolution.

Consequently, Article 6, paragraph 1 of the Articles, shall be amended to be read as follows:

" **6.1.** The Company's corporate capital is set at one hundred ninety thousand US dollars (USD 190,000) represented by nineteen million (19,000,000) shares in registered form having a nominal value of one US cent (USD 0.01) each, all subscribed and fully paid-up and divided into:

- i. one million (1,000,000) class A shares, having a nominal value of one US cent (USD 0.01) each (the "Class A Shares");
 - ii. one million (1,000,000) class B shares, having a nominal value of one US cent (USD 0.01) each (the "Class B Shares");
 - iii. one million (1,000,000) class C shares, having a nominal value of one US cent (USD 0.01) each (the "Class C Shares");
 - iv. one million (1,000,000) class D shares, having a nominal value of one US cent (USD 0.01) each (the "Class D Shares");
 - v. one million (1,000,000) class E shares, having a nominal value of one US cent (USD 0.01) each (the "Class E Shares");
 - vi. one million (1,000,000) class F shares, having a nominal value of one US cent (USD 0.01) each (the "Class F Shares");
 - vii. one million (1,000,000) class G shares, having a nominal value of one US dollar (USD 0.01) each (the "Class G Shares");
 - viii. one million (1,000,000) class H shares, having a nominal value of one US cent (USD 0.01) each (the "Class H Shares");
 - ix. one million (1,000,000) class I shares, having a nominal value of one US cent (USD 0.01) each (the "Class I Shares");
- and
- x. ten million (10,000,000) class J shares, having a nominal value of one US cent (USD 0.01) each (the "Class J Shares").

The Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares, the Class F Shares, the Class G Shares, the Class H Shares, the Class I Shares and the Class J Shares, shall together be referred to as the "Shares", each being a "Share"."

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French versions, the English version will be prevailing.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing persons, the proxy-holder signed this deed, together with the notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le trente-et-un juillet,

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

- KCK-FHN, Ltd., une société de droit des Iles Caïmans, avec siège social au Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Caïmans, enregistrée sous le numéro 00289568 ("KCK"),

représentée par Ambroise Foerster, demeurant professionnellement au 37A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

- CONSTELLATION VENTURE CAPITAL III, L.P., une société à responsabilité limitée (a limited liability company) régie par les lois de l'Etat du Delaware et ayant son lieu principal d'affaires au 40 West 57th Street, 33rd floor, New York, NY 10019, Etats-Unis d'Amérique ("CVC III LP"),

représentée par Ambroise Foerster, demeurant professionnellement au 37A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

- CONSTELLATION VENTURE CAPITAL III (EF), L.P., une société à responsabilité limitée (a limited liability company) régie par les lois de l'Etat du Delaware et ayant son lieu principal d'affaires au 40 West 57th Street, 33rd Floor, New York, NY 10019, Etats-Unis d'Amérique ("CVC III (EF) LP"),

représentée par Ambroise Foerster, demeurant professionnellement au 37A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

- CVC III OFFSHORE BLOCKER, Inc., une société régie par les lois de l'Etat du Delaware et ayant son lieu principal d'affaires au 40 West 57th Street, New York, NY 10019, Etats-Unis d'Amérique ("CVC III OFFSHORE"),

représentée par Ambroise Foerster, demeurant professionnellement au 37A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesdites procurations après signature ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont prié le notaire instrumentant d'acter que:

I. Les parties comparantes sont les associés (les "Associés") détenant toutes les parts sociales représentant l'ensemble du capital social de Murosa Development S.à r.l., une société à responsabilité limitée immatriculée et régie par le droit du Luxembourg, ayant son siège social au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce du Luxembourg sous le numéro B 184882, constituée par un acte de Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Beringen/Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 20 février 2014 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations no 1150 le 7 mai 2014 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 31 juillet 2015 suivant acte reçu par le notaire instrumentant, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la "Société").

II. Le capital social de la Société est fixé à cent quarante-cinq mille quatre cent quatre Dollars US et quarante-quatre centimes (USD 145.404,44) représenté par sept cent soixante-cinq mille deux cent quatre-vingt-six (765.286) Parts Sociales de Catégorie A, sept cent soixante-cinq mille deux cent quatre-vingt-six (765.286) Parts Sociales de Catégorie B, sept cent soixante-cinq mille deux cent quatre-vingt-six (765.286) Parts Sociales de Catégorie C, sept cent soixante-cinq mille deux cent quatre-vingt-six (765.286) Parts Sociales de Catégorie D, sept cent soixante-cinq mille deux cent quatre-vingt-six (765.286) Parts Sociales de Catégorie E, sept cent soixante-cinq mille deux cent quatre-vingt-six (765.286) Parts Sociales de Catégorie F, sept cent soixante-cinq mille deux cent quatre-vingt-six (765.286) Parts Sociales de Catégorie G, sept cent soixante-cinq mille deux cent quatre-vingt-six (765.286) Parts Sociales de Catégorie H, sept cent soixante-cinq mille deux cent quatre-vingt-six (765.286) Parts Sociales de Catégorie I et millions six cent cinquante-deux mille huit cent soixante-dix (7.652.870) Parts Sociales de Catégorie J chacune ayant une valeur nominale d'un centime de Dollar US (USD 0.01) chacune et entièrement libérées.

III. L'agenda de la présente assemblée est:

i. l'augmentation du capital social de la Société d'un montant de quarante-quatre mille cinq cent quatre-vingt-quinze Dollars US et cinquante-six centimes (USD 44.595,56) par l'émission de deux cent trente-quatre mille sept cent quatorze (234.714) Parts Sociales de Catégorie A, deux cent trente-quatre mille sept cent quatorze (234.714) Parts Sociales de Catégorie B, deux cent trente-quatre mille sept cent quatorze (234.714) Parts Sociales de Catégorie C, deux cent trente-quatre mille sept cent quatorze (234.714) Parts Sociales de Catégorie D, deux cent trente-quatre mille sept cent quatorze (234.714) Parts Sociales de Catégorie E, deux cent trente-quatre mille sept cent quatorze (234.714) Parts Sociales de Catégorie F, deux cent trente-quatre mille sept cent quatorze (234.714) Parts Sociales de Catégorie G, deux cent trente-quatre mille sept cent quatorze (234.714) Parts Sociales de Catégorie H, deux cent trente-quatre mille sept cent quatorze (234.714) Parts Sociales de Catégorie I et deux millions trois cent quarante-sept mille cent trente (2.347.130) Parts Sociales de Catégorie J avec une prime d'émission d'un montant de trois millions huit cent seize mille trois cent quarante-six Dollars US et quatre-vingt-dix-neuf centimes (USD 3.816.346,99), et leurs souscriptions;

ii. la modification de l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital ci-dessus;

iii. pouvoirs et autorisations; et

iv. divers.

IV. Les Associés ont adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés ont décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quarante-quatre mille cinq cent quatre-vingt-quinze Dollars US et cinquante-six centimes (USD 44.595,56), afin de le porter du montant actuel de cent quarante-cinq mille quatre cent quatre Dollars US et quarante-quatre centimes (USD 145.404,44) au montant de cent quatre-vingt-dix mille dollars US (USD 190.000), par la création et l'émission de deux cent trente-sept mille sept-cent quatorze (234.714) Parts Sociales de Catégorie A, deux cent trente-quatre mille sept-cent quatorze (234.714) Parts Sociales de Catégorie B, deux cent trente-quatre mille sept-cent quatorze (234.714) Parts Sociales de Catégorie C, deux cent trente-quatre mille sept-cent quatorze (234.714) Parts Sociales de Catégorie D, deux cent trente-quatre mille sept-cent quatorze (234.714) Parts Sociales de Catégorie E, deux cent trente-quatre mille sept-cent quatorze (234.714) Parts Sociales de Catégorie F, deux cent trente-quatre mille sept-cent quatorze (234.714) Parts Sociales de Catégorie G, deux cent trente-quatre mille sept-cent quatorze (234.714) Parts Sociales de Catégorie H, deux cent trente-quatre mille sept-cent quatorze (234.714) Parts Sociales de Catégorie I et deux millions trois cent quarante-sept mille cent trente (2.347.130) Parts Sociales de Catégorie J ayant une valeur nominale d'un centime de dollar US (USD 0,01) chacune, ayant les mêmes droits et obligations des parts sociales existantes.

Souscription - Paiement

CVC III LP a déclaré souscrire à cent cinquante-sept mille deux cent quatre-vingt-dix (157,290) Parts Sociales de Catégorie A, cent cinquante-sept mille deux cent quatre-vingt-dix (157,290) Parts Sociales de Catégorie B, cent cinquante-sept mille deux cent quatre-vingt-dix (157,290) Parts Sociales de Catégorie C, cent cinquante-sept mille deux cent quatre-vingt-dix (157,290) Parts Sociales de Catégorie D, cent cinquante-sept mille deux cent quatre-vingt-dix (157,290) Parts Sociales de Catégorie E, cent cinquante-sept mille deux cent quatre-vingt-dix (157,290) Parts Sociales de Catégorie F, cent

cinquante-sept mille deux cent quatre-vingt-dix (157,290) Parts Sociales de Catégorie G, cent cinquante-sept mille deux cent quatre-vingt-dix (157,290) Parts Sociales de Catégorie H, cent cinquante-sept mille deux cent quatre-vingt-dix (157,290) Parts Sociales de Catégorie I et un million cinq cent soixante-douze neuf cent (1,572,900) Parts Sociales de Catégorie J ayant une valeur nominale d'un centime de dollar US (USD 0,01) chacune, nouvellement émises par la Société, et de les libérer par un apport en nature consistant en cent seize virgule neuf mille six cent quatre-vingt-quatorze (116.9694) actions dans le capital social de CVC III HIBERNIA BLOCKER, LLC., une société à responsabilité limitée régie par le droit de l'état du Delaware et ayant son siège social au 40 West 57th Street, New York, NY 10019, United States of America ("CVC Blocker"), détenues par CVC III LP ayant une valeur de deux millions cinq cent quatre-vingt-sept mille trois cent soixante-deux dollars US et trente-trois centimes (USD 2.587.362,33) alloués comme suit:

- vingt-neuf mille huit cent quatre-vingt-cinq Dollars US et dix centimes (USD 29.885,10) alloués au capital social de la Société; et

- deux millions cinq cent cinquante-sept mille quatre cent soixante-dix-sept Dollars US et vingt-trois centimes (USD 2.557.477,23) alloués au compte de réserve de prime d'émission de la Société.

La preuve de l'existence et de la valeur de la contribution a été produite au notaire soussigné.

CVC III (EF) LP a déclaré souscrire à cinquante-sept mille quatre cent quatre-vingt-une (57.481) Parts Sociales de Catégorie A, cinquante-sept mille quatre cent quatre-vingt-une (57.481) Parts Sociales de Catégorie B, cinquante-sept mille quatre cent quatre-vingt-une (57.481) Parts Sociales de Catégorie C, cinquante-sept mille quatre cent quatre-vingt-une (57.481) Parts Sociales de Catégorie D, cinquante-sept mille quatre cent quatre-vingt-une (57.481) Parts Sociales de Catégorie E, cinquante-sept mille quatre cent quatre-vingt-une (57.481) Parts Sociales de Catégorie F, cinquante-sept mille quatre cent quatre-vingt-une (57.481) Parts Sociales de Catégorie G, cinquante-sept mille quatre cent quatre-vingt-une (57.481) Parts Sociales de Catégorie H, cinquante-sept mille quatre cent quatre-vingt-une (57.481) Parts Sociales de Catégorie I et cinq cent soixante-quatorze mille huit cent sept (574.807) Parts Sociales de Catégorie J ayant une valeur nominale d'un centime de dollar US (USD 0,01) chacune, nouvellement émises par la Société, et de les libérer par un apport en nature consistant en quarante-deux virgule sept mille quatre cent cinquante-huit (42,7458) actions dans le capital social de CVC Blocker, détenues par CVC III (EF) LP, ayant une valeur de deux millions neuf cent quarante-cinq mille cinq cent trente-six dollars US et quatre-vingt-quatre centimes (USD 945.536,84) alloués comme suit:

- dix mille neuf cent vingt-et-un Dollars US et trente-six centimes (USD 10.921,36) alloués au capital social de la Société; et

- neuf cent trente-quatre mille six cent quinze mille Dollars US et quarante-huit centimes (USD 934.615,48) alloués au compte de réserve de prime d'émission de la Société.

La preuve de l'existence et de la valeur de la contribution a été produite au notaire soussigné.

CVC III OFFSHORE a déclaré souscrire à dix-neuf mille neuf cent quarante trois (19.943) Parts Sociales de Catégorie A, dix-neuf mille neuf cent quarante trois (19.943) Parts Sociales de Catégorie B, dix-neuf mille neuf cent quarante trois (19.943) Parts Sociales de Catégorie C, dix-neuf mille neuf cent quarante trois (19.943) Parts Sociales de Catégorie D, dix-neuf mille neuf cent quarante trois (19.943) Parts Sociales de Catégorie E, dix-neuf mille neuf cent quarante trois (19.943) Parts Sociales de Catégorie F, dix-neuf mille neuf cent quarante trois (19.943) Parts Sociales de Catégorie G, dix-neuf mille neuf cent quarante trois (19.943) Parts Sociales de Catégorie H, dix-neuf mille neuf cent quarante trois (19.943) Parts Sociales de Catégorie I et cent quatre-vingt-dix-neuf mille quatre cent vingt-trois (199.423) Parts Sociales de Catégorie J ayant une valeur nominale d'un centime de dollar US (USD 0,01) chacune, nouvellement émises par la Société, et de les libérer par un apport en nature consistant en quatorze virgule huit mille trois cent deux (14,8302) actions dans le capital social de CVC Blocker, détenues par CVC III OFFSHORE, ayant une valeur de trois cent vingt-huit mille quarante trois Dollars US et trente-huit centimes (USD 328,043.38) alloués comme suit:

- trois mille sept cent quatre-vingt-neuf Dollars US et dix centimes (USD 3.789,10) alloués au capital social de la Société; et

- trois cent vingt-quatre mille deux cent cinquante-quatre Dollars US et vingt-huit centimes (USD 324.254,28) alloués au compte de réserve de prime d'émission de la Société.

La preuve de l'existence et de la valeur de la contribution a été produite au notaire soussigné.

Les Associés ont ensuite décidé d'approuver et d'accepter les souscriptions et les apports en nature réalisés par CVC III LP, CVC III (EF) LP et CVC III OFFSHORE, susmentionnés.

Il résulte de la résolution précédente que les dix-neuf millions (19.000.000) parts sociales de la Société sont détenues à la date des présentes résolutions comme suit:

Catégories de Parts Sociales	KCK-FHN Ltd.	CONSTELLATION VENTURE CAPITAL III, L.P.	CONSTELLATION VENTURE CAPITAL III (EF), L.P.	CVC III OFFSHORE BLOCKER, Inc.	Total
Parts Sociales de Catégorie A	709.507	194.670	71.141	24.682	1.000.000
Parts Sociales de Catégorie B	709.507	194.670	71.141	24.682	1.000.000

Parts Sociales de					
Catégorie C	709.507	194.670	71.141	24.682	1.000.000
Parts Sociales de					
Catégorie D	709.507	194.670	71.141	24.682	1.000.000
Parts Sociales de					
Catégorie E	709.507	194.670	71.141	24.682	1.000.000
Parts Sociales de					
Catégorie F	709.507	194.670	71.141	24.682	1.000.000
Parts Sociales de					
Catégorie G	709.507	194.670	71.141	24.682	1.000.000
Parts Sociales de					
Catégorie H	709.507	194.670	71.141	24.682	1.000.000
Parts Sociales de					
Catégorie I	709.507	194.670	71.141	24.682	1.000.000
Parts Sociales de					
Catégorie J	7.095.075	1.946.699	711.410	246.816	10.000.000
Total	13.480.638	3.698.729	1.351.679	468.954	19.000.000

Deuxième résolution

Les Associés ont décidé de modifier l'article 6, paragraphe 1 des statuts de la Société (les "Statuts") afin de refléter la résolution précédente.

Par conséquent, l'article 6, paragraphe 1 des statuts doit être modifié et lu comme suit:

6.1. Le capital social de la Société est fixé à cent quatre-vingt-dix mille Dollars US (USD 190.000) représenté par dix-neuf millions (19.000.000) de parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale de un centime de dollar US (USD 0.01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées et divisées comme suit:

- i. un million (1.000.000) de Parts Sociales de Catégorie A, ayant une valeur nominale d'un centime de dollar US (USD 0,01) chacune (la "Parts Sociales de Catégorie A");
- ii. un million (1.000.000) de Parts Sociales de Catégorie B, ayant une valeur nominale d'un centime de dollar US (USD 0,01) chacune (la "Parts Sociales de Catégorie B");
- iii. un million (1.000.000) de Parts Sociales de Catégorie C, ayant une valeur nominale d'un centime de dollar US (USD 0,01) chacune (la "Parts Sociales de Catégorie C");
- iv. un million (1.000.000) de Parts Sociales de Catégorie D, ayant une valeur nominale d'un centime de dollar US (USD 0,01) chacune (la "Parts Sociales de Catégorie D");
- v. un million (1.000.000) de Parts Sociales de Catégorie E, ayant une valeur nominale d'un centime de dollar US (USD 0,01) chacune (la "Parts Sociales de Catégorie E");
- vi. un million (1.000.000) de Parts Sociales de Catégorie F, ayant une valeur nominale d'un centime de dollar US (USD 0,01) chacune (la "Parts Sociales de Catégorie F");
- vii. un million (1.000.000) de Parts Sociales de Catégorie G, ayant une valeur nominale d'un centime de dollar US (USD 0,01) chacune (la "Parts Sociales de Catégorie G");
- viii. un million (1.000.000) de Parts Sociales de Catégorie H, ayant une valeur nominale d'un centime de dollar US (USD 0,01) chacune (la "Parts Sociales de Catégorie H");
- ix. un million (1.000.000) de Parts Sociales de Catégorie I, ayant une valeur nominale d'un centime de dollar US (USD 0,01) chacune (la "Parts Sociales de Catégorie I"); et
- x. un million (1.000.000) de Parts Sociales de Catégorie J, ayant une valeur nominale d'un centime de dollar US (USD 0,01) chacune (la "Parts Sociales de Catégorie J");

La Parts Sociales de Catégorie A, la Parts Sociales de Catégorie B, la Parts Sociales de Catégorie C, la Parts Sociales de Catégorie D, la Parts Sociales de Catégorie E, la Parts Sociales de Catégorie F, la Parts Sociales de Catégorie G, la Parts Sociales de Catégorie H, la Parts Sociales de Catégorie I, la Parts Sociales de Catégorie J, sont dénommées ensemble ci-après les "Parts Sociales", chacune étant ci-après dénommée une "Part Sociale".

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare par la présente que sur demande de la partie comparissant par-devant lui, le présent acte est rédigé en anglais et est suivi d'une version française et qu'en cas de différence entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

En foi de quoi, le présent acte a été rédigé à Luxembourg au jour mentionné au début du présent document.

Ce document ayant été lu au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé le présent acte original conjointement au notaire.

Signé: A. FOERSTER, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 04 août 2015. Relation: GAC/2015/6715. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 11 août 2015.

Référence de publication: 2015137547/381.

(150149270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2015.

Westeschgaard 2 Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1618 Luxembourg, 2, rue des Gaulois.

R.C.S. Luxembourg B 84.767.

Extrait de la résolution prise par l'associé unique en date du 08 juin 2015

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 juin 2015.

Pour Westeschgaard S.à r.l.

Le gérant unique

Référence de publication: 2015139886/13.

(150151881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2015.

Al Rayyan tourism & investment Company Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.390.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 174.058.

Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 9 juillet 2015

1. M. Jean-Christophe DAUPHIN a démissionné de son mandat de gérant de catégorie C.
2. Mme Séverine BARROIS, administrateur de sociétés, née le 28 avril 1977 à Metz (France), demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommée comme gérante de catégorie C, pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 17 août 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Al Rayyan tourism & investment Company Europe S.A.R.L.

Un mandataire

Référence de publication: 2015139916/17.

(150152408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2015.

Arenal Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 45, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 1.992.963.

STATUTS

L'an deux mille-quinze, le trente-et-un juillet.

Par-devant Nous, Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARUS:

1. Monsieur Jean-Luc BERTHIAUD, directeur de société, né 15 janvier 1956 à Saint-Etienne (France), demeurant à F-74300 Thyez (France), 27, chemin Berthier,
2. Madame Annick BALMAT, assistante commerciale, née le 20 juillet 1957 à Scionzier (France), demeurant à F-74300 Thyez (France), 27, chemin Berthier,

tous les deux représentés par Monsieur Henri DA CRUZ, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de deux procurations données sous seing privé.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées «ne varietur» par la mandataire des comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter qu'ils sont les associés de la société civile de droit française «SC ARENAL», ayant son siège social à F-69120 Vaulx-en-Velin (France), 10, avenue Karl Marx, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro 808 947 329 et de dresser acte d'une société à responsabilité limitée.

Lesquels comparants, représentés comme indiqué ci-dessus prennent acte de ce que les documents suivants leur ont été soumis:

- un extrait Kbis récent daté du 21 juillet 2015 du Registre de Commerce et des Sociétés de Lyon (France), certifiant que la Société a été dûment enregistrée, existe toujours et n'est pas en voie de liquidation (annexe 1);

- une copie certifiée conforme des résolutions des associés prises en date du 15 juillet 2015 décidant du transfert de la Société à Luxembourg (annexe 2);

Lesdits documents, signés ne varietur par toutes les parties, resteront annexés au présent acte.

Lesquels comparants, représentés comme indiqué ci-dessus prennent acte des points portés à leur approbation:

1. Ratification des décisions prises le 15 juillet 2015 à F - 69120 Vaulx-En-Velin (France) par les associés de la société SC ARENAL de transférer la société sans discontinuation au Grand-Duché de Luxembourg et d'inscrire la société au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg,

2. Adoption par la société de la forme juridique d'une société à responsabilité limitée et adoption de la nationalité luxembourgeoise.

3. Modification de la dénomination de la société en ARENAL INVEST S.à r.l. et modification subséquente de l'article 1 des statuts pour lui donner la teneur suivante;

« **Art. 1^{er}. Dénomination.** Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination ARENAL INVEST S.à r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).»

4. Modification de l'objet social pour lui donner la teneur suivante:

«La Société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, la mise en valeur et à la cession d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevet, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

La Société peut également réaliser son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés, non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens. Elle pourra aussi placer et gérer ses liquidités. En général, la Société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension».

5. Refonte complète des statuts de la société pour les adapter aux lois luxembourgeoises.

6. Décision de fixer le siège social au 45, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

7. Nomination des gérants pour une durée illimitée.

8. Divers.

Lesquels comparants, représentés comme indiqué ci-dessus prennent les résolutions suivantes:

Première résolution

Confirmer et ratifier les décisions prises par les associés de la société en date du 15 juillet 2015, décidant, entre autres, de transférer la Société, sans dissolution ni liquidation, de F-69120 Vaulx-En-Velin (France), 10 avenue Karl Marx, à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Les associés déclarent en outre que toutes les formalités requises par le droit français afin de réaliser cette décision sont en cours d'accomplissement.

Deuxième résolution

Confirmer l'adoption par la Société de la nationalité luxembourgeoise sans perte de la personnalité juridique et décide d'adopter la forme juridique d'une société à responsabilité limitée luxembourgeoise.

Troisième résolution

Modifier la dénomination de la société en ARENAL INVEST S.à r.l. et modification subséquente de l'article 1 des statuts pour lui donner la teneur suivante;

« **Art. 1^{er}. Dénomination.** Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination «ARENAL INVEST S.à r.l.» (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).»

Quatrième résolution

Modifier l'objet social de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

«La Société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, la mise en valeur et à la cession d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevet, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

La Société peut également réaliser son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés, non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens. Elle pourra aussi placer et gérer ses liquidités. En général, la Société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.»

Cinquième résolution

Adopter les statuts de la Société, lesquels après refonte totale de manière à les adapter à la loi luxembourgeoise, auront désormais la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination ARENAL INVEST S.à r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le

siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

3.2 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

3.3 Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, la mise en valeur et à la cession d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevet, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

3.4 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.5 La Société peut également réaliser son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

3.6 Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés, non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens. Elle pourra aussi placer et gérer ses liquidités. En général, la Société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social est fixé à deux millions six cent quarante-trois mille euros (EUR 2.643.000,-) représenté par deux mille six cent quarante-trois (2.643) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit, avec ou sans annulation de parts, en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2 Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3 Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant plus de la majorité des droits de vote.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de gérance.

7.2 Les membres du Conseil peuvent ou non être répartis en deux catégories, nommés respectivement «Gérants de catégorie A» et «Gérants de catégorie B».

7.3 Les gérants sont révocables ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2 Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout gérant.

Art. 9. Procédure.

9.1 Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2 Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3 La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4 Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée et, si des Gérants de catégorie A et des Gérants de catégorie B ont été nommés, que si au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés et, si des Gérants de catégorie A et des Gérants de catégorie B ont été nommés, ces résolutions ont été approuvées par au moins un Gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6 Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7 Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Art. 10. Représentation.

10.1 La Société sera engagée, en toute circonstance, vis-à-vis des tiers par la seule signature du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

10.2 Dans l'éventualité où deux catégories de Gérants sont créées (Gérant de catégorie A et Gérant de catégorie B), la Société sera obligatoirement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

10.3 La Société sera aussi engagée par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée Générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1 L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2 Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3 Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1 Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

13.2 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3 Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1 L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de chaque année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2 Nonobstant les dispositions précédentes, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires aux Associés avant la fin de l'exercice social sur la base d'un état de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par les Associés.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la Loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

Art. 17. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.»

Sixième résolution

Décider que le siège social de la Société est établi au 45 Avenue de la Liberté à L-1931 Luxembourg.

Septième résolution

L'Assemblée générale constate que les deux mille six cent quarante-trois (2.643) parts sociales ont été souscrites comme suit:

ASSOCIE	PARTS SOCIALES
M. Jean-Luc BERTHIAUD	2.642
Mme Annick BALMAT	1
TOTAL	2.643

Huitième résolution

L'Assemblée décide de fixer le nombre de gérants à quatre (4) et de nommer comme gérants, pour une durée illimitée, les personnes suivantes:

Catégorie A:

- Monsieur Jean-Luc BERTHIAUD, directeur de société, né 15 janvier 1956 à F-Saint-Etienne (France), demeurant à F-74300 Thyez (France), 27, chemin Berthier.

- Madame Annick BALMAT, assistante commerciale, née le 20 juillet 1957 à Scionzier (France), demeurant à F-74300 Thyez (France), 27, chemin Berthier

Catégorie B:

- Mr Stéphane ALLART, expert-comptable, né le 19 février 1981 à Uccle (Belgique), résidant professionnellement au 45, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg,

- Mr Pierre MESTDAGH, employé-privé, né le 21 novembre 1961 à Etterbeek (Belgique), résidant professionnellement au 45 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Neuvième résolution

L'Assemblée décide de déléguer à Monsieur Pierre MESTDAGH, employé privé, avec adresse professionnelle au 45, avenue de la Liberté à L -1931 Luxembourg, tous les pouvoirs pour accomplir toutes les formalités et pour réaliser tous les enregistrements et publications au Luxembourg, en relation avec le transfert du siège et la continuation de la Société au Grand-Duché de Luxembourg.

Evaluation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte sont évalués à environ EUR 3.000,-.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: Henri DA CRUZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 04 août 2015. Relation GAC/2015/6768. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015138691/303.

(150150773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2015.

Ado Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 197.554.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2015.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2015138662/11.

(150150730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2015.

Teres, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 141.013.

EXTRAIT

L'associé unique, dans ses résolutions du 11 août 2015, a renouvelé le mandat des gérants:

- Monsieur Laurent HEILIGER, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, gérant;

- Monsieur Manuel HACK, maître ès sciences économiques, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, gérant;

- Madame Stéphanie GRISIUS, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, gérant.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2020.

Luxembourg, le 11 août 2015.

Pour TERES

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2015138563/18.

(150150383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2015.

Auerstedt Sechs S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1460 Luxembourg, 48, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 185.537.

Les comptes annuels au 30 septembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2015138651/10.

(150150963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2015.

Alamea Investments SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1221 Luxembourg, 169, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 144.080.

Dépôt rectificatif du dépôt du 04/05/2015 portant le numéro L 150075728

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015138673/10.

(150151395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2015.

Monticello Properties, Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 50.220.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MONTICELLO PROPERTIES

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2015137581/12.

(150149499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2015.

Fingray Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2328 Luxembourg, 20, rue des Peupliers.

R.C.S. Luxembourg B 185.047.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 août 2015.

Référence de publication: 2015137294/10.

(150149280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2015.

Fipertec S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 20.000,00.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 150.933.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 août 2015.

Référence de publication: 2015137295/10.

(150149015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2015.